

Titre : Exposition internationale des industries et du travail de Turin 1911. Groupe XIX. Classe 129. Lin, chanvre, crin, soie artificielle
Auteur : Exposition universelle. 1911. Turin

Mots-clés : Expositions internationales*Italie*Turin*1900-1945 ; Fibres végétales
Description : 96 p. ; 28 cm
Adresse : Paris : Comité Français des Expositions à l'Etranger, [1911]
Cote de l'exemplaire : 8 XAE 768

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE768>

GROUPE XIX

CLASSE 129

LIN, CHANVRE, CRIN, SOIE ARTIFICIELLE

J. de lae 2 7° 955 8. Xae 768

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION INTERNATIONALE
DES INDUSTRIES ET DU TRAVAIL
DE TURIN 1911

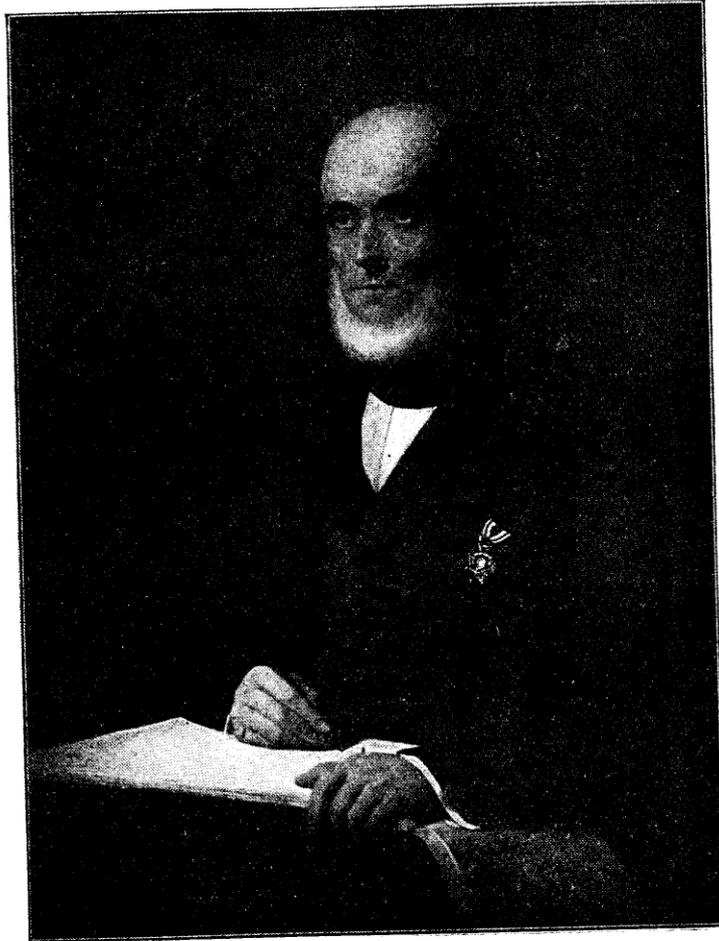
GROUPE XIX
CLASSE 129

LIN, CHANVRE, CRIN, SOIE ARTIFICIELLE

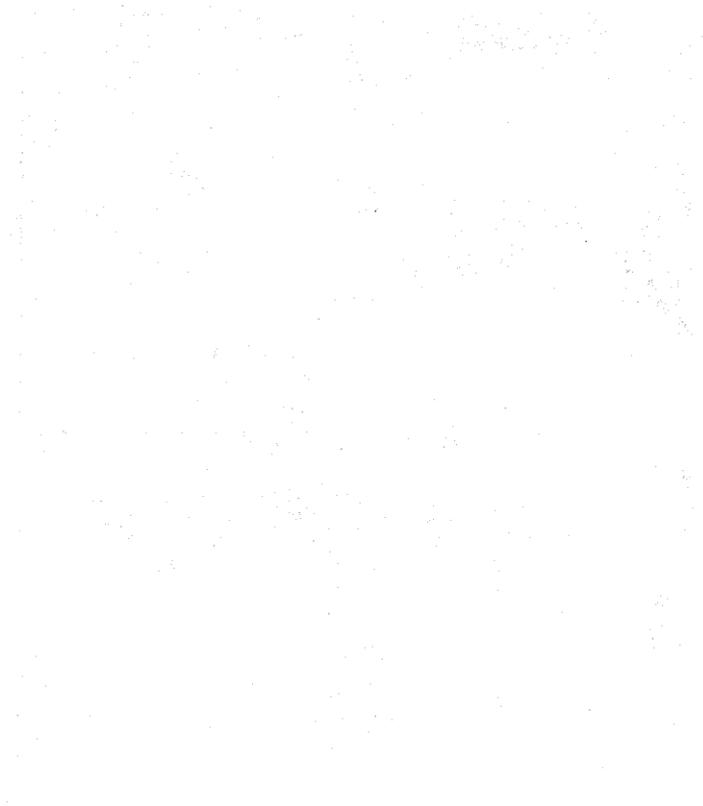
M. LOUIS GUÉRIN, rapporteur.

Comité Français des Expositions à l'Étranger.

42, Rue du Louvre, 42



PHILIPPE DE GIRARD



AVANT-PROPOS

Monsieur le Commissaire-Général du Gouvernement de la République, STÉPHANE DERVILLÉ, nous a grandement honoré en voulant bien nous charger de la rédaction de ce Rapport; nous lui exprimons notre gratitude pour ce témoignage de confiance et nous remercions également le Comité d'Organisation de la Section française et, en particulier, M. Léopold Bellan, Président, M. Gaston de Pellerin de Latouche, Secrétaire-Général, qui ont bien voulu mettre notre nom en avant pour les fonctions de Rapporteur.

Comme Président du Jury de la Classe 129, nous avons eu à nous louer, d'une manière très spéciale, du concours que tous nos collègues sans exception, français et étrangers et en particulier, nos collègues italiens, nous ont prêté sans marchander; grâce à leur intelligent empressement, à leur labeur ponctuel, à leur esprit conciliant et à leur compétence marquée, les opérations du Jury se sont effectuées avec autant de rapidité que de sûreté et notre travail, parfois délicat, a été mené à bien, sans nous laisser d'autre amertume que le regret d'une séparation trop prompte, au gré de chacun, la courtoisie du début s'étant vite transformée pour tous en une confiante sympathie. Cette utile bonne grâce, nous l'avons retrouvée près de chaque collègue à propos de la rédaction de ce rapport et aussi auprès de tous les exposants; nos notes personnelles ont été amplement accrues des détails que chaque maison nous a prodigués; ce rapport est ainsi devenu presque l'œuvre commune; le rapporteur n'a assumé d'autre tâche que de rassembler les documents reçus, n'y ayant fourni du sien « que le fillet à les lier ».

A tous, nous exprimons ici, de tout cœur, notre meilleure et notre plus sincère gratitude.

Le plan de ce modeste travail nous a été excellemment fourni par la Circulaire en date du 16 décembre 1911, de M. le Président L. Bellan et de M. le Secrétaire-Général de Pellerin de Latouche; aussi bien n'eût-on pu en trouver de meilleur.

Par ailleurs, nous avons compris notre mission de la manière suivante : compte rendu de ce qui concernait les textiles de la Classe 129 : lin, chanvre et jute, à l'Exposition de Turin, c'est-à-dire dans la mesure où les expositions individuelles nous offraient l'occasion de parler de ces textiles; nous ne nous sommes pas cru tenu à traiter le sujet en général et à fournir un historique de l'Industrie linière à travers les âges.

Ce dernier travail a été fait diverses fois, à l'occasion de plusieurs expositions antérieures.

Il nous a paru plus expédient de situer, en quelque sorte, l'industrie du lin, du chanvre et du jute au cours de l'année où l'Exposition s'est produite et au moment même où nous écrivons.

Nous aimons à penser que cet exposé permettra d'apprécier quelle place tient encore dans la production du Continent, tant au point de vue filature qu'au point de vue tissage du lin, du chanvre et du jute, la fabrication française.

PRÉLIMINAIRES

Il nous faut bien constater, tout d'abord, que l'empressement des industriels à venir exposer à Turin n'a pas été des plus vifs ; Turin succédait de trop près à Londres et à Bruxelles. Sans la notoriété de M. Dervillé, le prestige de son action, les efforts du Comité français et la sympathie acquise à M. Bellan, le nombre des exposants de la classe 129 eut été plus que restreint.

Mais le distingué président du groupe XIX, M. Mandard, eut l'art de forcer les bonnes volontés et, grâce à ses appels réitérés, aux interventions actives de son entourage, notre classe réussit à grouper un chiffre honorable d'exposants ; constater que si le grand nombre n'y était pas, la notoriété des maisons exposant était de tout premier ordre, sera simplement rendre hommage à la vérité.

C'est avec un très réel regret que nous devons, toutefois, ajouter que cette constatation ne se peut appliquer qu'à la France et à la Belgique ; à part la Russie et un peu l'Italie, les autres États producteurs de lin et de chanvre s'étaient à peu près complètement abstenus : Angleterre, Allemagne, Silésie, Bohême, etc.

Par bonheur pour nous, les faces multiples de la production française se trouvaient brillamment représentées, notamment pour les articles de luxe, de fantaisie et de mode auxquels l'industrie linière, autrefois plus sévère et plus exclusivement limitée aux besoins ménagers, paie maintenant et heureusement tribut.

La soie artificielle, ce produit nouveau, dont l'emprise gagne tous les jours, figurait aussi parmi nous avec une grande distinction ; nous avons été heureux de lui donner asile, sans avoir l'indiscrétion de nous demander si sa place n'eût pas été mieux marquée près de sa brillante rivale qui ne peut se flatter de la supprimer en l'ignorant.

Nous aurons à revenir sur les modalités diverses, propres à ces industries du lin, du chanvre et du jute, mais nous nous réservons de le faire à propos des expositions de chacun de ces textiles.

CHAPITRE PREMIER

COMITÉ D'ADMISSION

La Classe 129 (crin, lin, chanvre et soie artificielle) appartenait au Groupe XIX (Industries textiles).

Le Bureau du Groupe XIX avait été constitué comme suit :

MM.
Président..... MANDARD (Victor-Emile).
Vice-Présidents. GODET (Jules); GUÉRIN (Louis); CARNOT
(François); LEVALLOIS (Ernest).
Secrétaire..... CHANÉE (Albert).
Trésorier..... POPELIN (Gaston).

Plus tard, le 28 novembre 1910, les exposants procédèrent à l'élection des Membres du Bureau de chaque Classe.

Le Bureau de la Classe 129 fut composé de la manière suivante :

MM.
Président..... J. SIMONNOT-GODARD.
Vice-Présidents. GUILLEMAUD (Claude); CAVILLON (Edmond).
Secrétaire..... HUET (André).
Trésorier..... HASSEBROUCQ (Ernest).

Cette liste fut agréée par le Commissariat général.

Les Membres du Bureau du Groupe formèrent le Comité d'admission auxquels, pour chaque Classe, s'ajouta le Bureau de ladite Classe.

Les Membres de Comité multiplièrent leurs efforts, tant auprès des filateurs et des tisseurs de lin, qu'auprès des manufacturiers des industries du chanvre et du jute; nous sommes obligés de constater que, malgré des

appels pressants et réitérés, ils ne parvinrent qu'après mille difficultés à vaincre une résistance qui était générale.

L'industrie linière est de plus en plus concentrée dans le Nord ; les filateurs et les tisseurs de cette région s'étaient intéressés à l'exposition de Bruxelles, proche voisine, l'année précédente et ils figuraient en grand nombre à l'exposition de Roubaix, qui s'ouvrait en même temps que l'exposition de Turin.

Le Président du Syndicat de la filature de lin usa de son influence personnelle auprès des membres de son groupe pour obtenir quelques concours, mais c'est à grand peine qu'il lui fut possible de rallier de trop rares bonnes volontés.

Voici, par spécialités, les noms des exposants :

FILATURE ET TISSAGE DE LIN

COMPTOIR DE L'INDUSTRIE LINIÈRE (MARTEL, GUÉRIN, VÉRET et Cie),
à Paris, 9, rue d'Uzès, et à Lille (Nord); filature et tissages.

GUILLEMAUD (Claude) aîné et Cie, filature à Seclin (Nord).

HUET (André) et Cie, tissage à Lille et Halluin (Nord).

MASCRÉ (Etienne), tissage et broderie à Paris.

NICOLLE (Louis), filature à Lomme (Nord).

SIMONNOT-GODARD fils, tissage à Paris.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DENEUX frères à Paris (M. CAVILLON,
administrateur), tissage et blanchisserie.

COLLECTIVITÉS.

COMITÉ LINIER DE FRANCE, à Lille : *Président* : GUÉRIN (Louis).

SYNDICAT DES FILATEURS DE LIN, DE CHANVRE ET D'ÉTOUPES DE
FRANCE, à Lille : *Président* : GUÉRIN (Louis).

RETORDERIE ET FILTERIE

COUSIN frères, à Comines (Nord).

CREPEL (Albert), à Lille (Nord).

HASSEBROUCQ frères, à Comines (Nord).

JUTE

VANCAUWENBERGHE (Georges), DAVENPORT et Cie, filature et tissage de jute. Fabrication de sacs de jute, à Saint-Pol-sur-Mer (Nord).

CRIN

GODET (J.), à Paris.

SOIE ARTIFICIELLE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LA VISCOSE, à Paris.

La filature et le tissage du lin, bien qu'insuffisamment représentés en nombre, pouvaient du moins mettre en ligne des produits variés, de nature à faire valoir la production française; la retorderie et la filterie figuraient en bonne posture, grâce à trois maisons des mieux qualifiées; pour remarquable que fut l'exposition de MM. Georges Vancauwenberghe, S. Davenport et Cie, on pouvait regretter qu'elle fût seule à témoigner de l'importance grandissante de l'industrie du jute en France.

Quant au chanvre, l'amiante, la ramie et à leurs produits manufacturés, cordages, toiles à voile, etc., nous avons à regretter une abstention complète.

Tant est-il, toutefois, que, telle qu'elle fut constituée, la Classe 129, grâce aux habiles dispositions prises par le Président du Groupe, M. Mandard, aidé de M. Simonnot, Président de la Classe, et de l'architecte, M. de Montarnal, grâce à l'élégante mise en valeur des vitrines et à la décoration originale de l'emplacement qui nous était consacré, la Classe 129, disons-nous, sans nous faire illusion, se présenta, nous pouvons l'affirmer, sous le meilleur aspect et tint avec maîtrise une place honorable dans cet ensemble absolument hors pair que fut l'exposition de la France envisagée dans son ensemble.

CHAPITRE II

COMITÉ D'INSTALLATION

Après réception de la plus grande partie des adhésions espérées et le temps commençant à presser, le Comité d'admission se transforma en Comité d'installation; il fut composé comme suit :

MM.

Président..... MANDARD (Victor).

Vice-Présidents. GODET; GUÉRIN (Louis); CARNOT (François);
LEVALLOIS.

Secrétaire..... CHANÉE (Albert).

Trésorier..... POPELIN.

Membres présidents des Classes :

MM.

GUILLAUMET, des Classes 125 et 126.

LANG (Louis), de la Classe 127.

BALSAN (Charles), de la Classe 128.

SIMONNOT (J.), de la Classe 129.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le Comité d'installation fit appel à M. de Montarnal, chef des services techniques du Comité français, dont l'expérience indiscutable nous offrait les garanties les plus sérieuses.

M. de Montarnal eut avec notre Comité et spécialement avec notre Président, M. Mandard, qui tint à suivre l'élaboration des plans adoptés, dans les

plus petits détails, de multiples réunions au cours desquelles la question des dépenses à supporter fut, entre autres, serrée de très près.

Le Comité, après examen des propositions de divers entrepreneurs pour la fourniture et l'aménagement des vitrines, adopta le style Louis XVI modernisé, pour des meubles en frêne et érable, rehaussés d'ornements de bronze; ces vitrines avaient 3 m. 50 de hauteur.

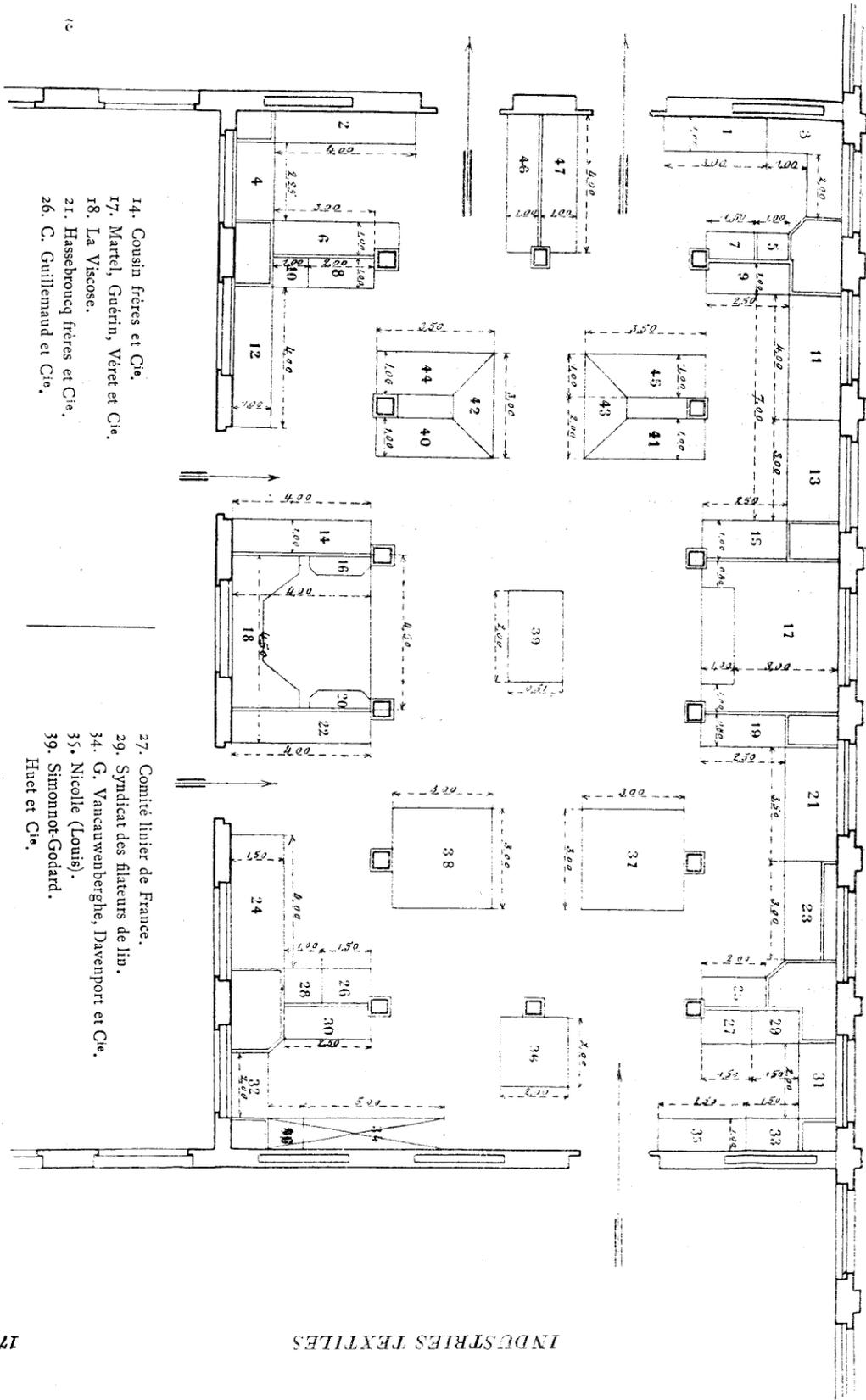
Le gardiennage était assuré par les soins du Comité français des Expositions à l'étranger.

EMPLACEMENT ET RÉPARTITION

La Classe 129 occupa un emplacement linéaire total de 44 m. 25 de vitrines, avec profondeurs variables de 1 mètre, 1 m. 75 et 4 mètres, réparties comme suit :

	Façade.	Profondeur.	
COMITÉ LINIER DE FRANCE.....	1 m.	1 m.	avec retour vitré.
MM.			
COUSIN Frères et Cie.....	4 m.	1 m.	—
GUILLEMAUD (C.) et Cie.....	1 m. 50	1 m.	—
HASSEBR UCQ Frères et Cie.....	3 m. 50	1 m.	—
HUET (André) et Cie.....	4 m.	1 m.	—
MARTEL, GUÉRIN, VÉRET et Cie.	4 m. 50	4 m.	—
MASCRÉ (Étienne).....	3 m. 25	1 m. 75	—
NICOLLE (Louis).....	2 m.	1 m.	—
SIMONNOT-GODARD.....	3 m. 25	1 m. 75	—
DENEUX Frères.....	3 m. 25	1 m. 75	—
LA VISCOSE.....	4 m. 50	4 m.	—
SYNDICAT DES FILATEURS DE LIN, CHANVRE ET ÉTOUPES DE FRANCE.....	1 m. 50	1 m.	—
G ^{es} VANCAUWENBERGHE, DA- VENPORT (S.) et Cie.....	4 m.	1 m.	avec retour vitré.

Au dernier moment, un remaniement délicat fut jugé nécessaire par MM. les Membres du Comité d'organisation de la Section française. Le centre de la salle affectée au Groupe XIX était occupé par un îlot où se trouvaient placés MM. E. Mascré, Simonnot-Godard, Deneux Frères, de la Classe 129 et



- 14. Cousin frères et Cie.
- 17. Martel, Guérin, Vêret et Cie.
- 18. La Viscose.
- 21. Hasebroucq frères et Cie.
- 26. C. Guillemand et Cie.

- 27. Comité linier de France.
- 29. Syndicat des fileteurs de lin.
- 34. G. Vancauwenberghé, Davenport et Cie.
- 35. Nicolle (Louis).
- 39. Simonnot-Godard, Huet et Cie.

INDUSTRIES TEXTILES

les établissements de blanchisserie et de teinturerie de Thaon. Ces vitrines, juxtaposées, masquaient, d'où qu'on vint, tout ce qui n'était pas du côté du visiteur, la décoration picturale de la frise se trouvait en grande partie sacrifiée; grâce à la bonne volonté conciliante de M. E. Maseré, de M. Cavillon (Établissements Deneux Frères) et de M. Simonnot, on put adopter la solution suivante : pour MM. Simonnot-Godard, on édifia une nouvelle vitrine-table tout en glaces, de 3 mètres sur 1 m. 50, dont la hauteur ne gênait en rien le regard; MM. Deneux Frères et E. Maseré acceptèrent de voir reporter leurs vitrines dans la galerie principale du palais, à gauche de l'entrée du Salon d'honneur.

Sur le plan ci-contre, figurent donc tous les emplacements de la Classe 129, y compris, au centre, la vitrine définitive de MM. Simonnot-Godard Fils, sauf les expositions de M. E. Maseré et des Établissements Deneux Frères.

DÉCORATION

D'accord avec notre distingué collègue M. François Carnot, Président de l'Union centrale des Arts décoratifs, notre Président, M. Mandard, eut l'ingénieuse idée de demander à notre architecte, M. de Montarnal, d'orner notre salle d'une frise symbolisant l'emploi des divers textiles composant le Groupe XIX.

Ces messieurs s'adressèrent au talent spirituel, élégant et souple de M. Lucien Métivet. Cet artiste d'un goût délicat et sûr, comprit en perfection son sujet et la frise qu'il imagina pour le pourtour de notre salle en releva l'aspect avec originalité et fut appréciée au plus haut degré par les exposants et par les visiteurs.

Au point de vue général, le teillage du lin ou du chanvre; le filage avec l'antique quenouille, figure qui correspond plus qu'on ne le croit à la réalité, car, dans la région du Cambrésis, environ 1 200 femmes filent encore à la main le fil de lin très fin destiné à la fabrication des linons; puis le dévidage au rouet. D'autre part, le dessin artistique, le métier à tisser et le foulonnage des étoffes de laine.

Au surplus, aucune description ne vaudrait la reproduction des sujets que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.



Ces cartouches séparés encadreraient, ou mieux uniraient, les quatre motifs principaux :

LA SOIE,
LA LAINE,
LE COTON,
LE LIN et LE CHANVRE.

LA SOIE. — Dans un cartouche central, le « Bombyx-Mori » au bas du mot « SOIE » soutient deux Japonaises au-dessus desquelles l'oiseau de Junon étale ses nuances chatoyantes. A droite, une élégante apprécie le velouté d'une étoffe que lui fait admirer, d'un air un peu détaché, une vendeuse de haut style; à gauche, deux mondaines devisent en utilisant les soies aux brillantes couleurs sur un métier à broder.

LA LAINE. — Au centre une bergère se repose sur un mouton, résigné à être tondue. A droite une acheteuse, tout enveloppée de voile de laine, regarde avec complaisance un tapis qu'on lui exhibe avec assurance; à gauche, une femme au repos se délasse de sa lecture en plein air, protégée par un tricot qui l'enveloppe et lui tient chaud, en écoutant une alpiniste qui a bravé le froid des sommets, grâce aux lainages dans lesquels elle est drapée.





LE COTON. — Une Indienne en symbolise la culture. A droite, deux demoiselles de magasin se font valoir réciproquement les avantages et le fini des étoffes qu'elles ont charge de vendre; à gauche, une cliente, évidemment très intéressée par ce qu'on lui montre, apprécie, se déroulant sous ses yeux, les dessins d'impression pour étoffes de tentures.

LE LIN, LE CHANVRE. — Avec le lin et le chanvre, nous arrivons aux textiles qui intéressent notre Classe 129. Dans le cartouche central, des voiles déployées montrent à quel usage, entr'autres, sont affectés les produits du lin et du chanvre. A droite, une Normande, nouvelle Arachné, fait mouvoir ses fuseaux chargés de fil de lin d'une extrême finesse, pour composer ses réseaux aux mille méandres, dont les dessins variés forment la dentelle connue sous le nom de point d'Alençon, tandis





qu'une lessiveuse aux formes robustes étend sur la corde le drap de lin qu'elle vient de blanchir; à gauche, ce sont deux élégantes qui se drapent avec une évidente satisfaction en des robes et écharpes de toile fine, dont la mode a multiplié l'usage depuis quelques années.

En son ensemble, nous l'avons dit, cette décoration a jeté sur notre Classe un reflet artistique qui nous a fait honneur et dont il faut savoir gré à ceux qui l'ont conçue; elle fut à la fois très remarquée et très appréciée.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'exécution des vitrines avait été confiée à MM. CHEMINAIS et Cie; cette maison fut également chargée par tous les exposants de la Classe 129 de s'occuper de l'expédition et de la réexpédition de leurs colis, ainsi que de l'installation des produits exposés. Enfin MM. CHEMINAIS et Cie représentèrent les exposants et dirigèrent



les services de menuiserie, de tapisserie, d'ornementation, mis en œuvre pour l'aménagement et la décoration des vitrines.

Arrivée des colis. — Manutention. — Mise en place.

Ces opérations, ainsi que le service de la douane assurés par les soins du Comité italien, furent, il faut le reconnaître, habituellement très défectueux. D'autre part, l'encombrement provoqué par l'accumulation des colis des exposants et des dimensions anormales de certaines caisses, compliqua pendant quelques jours une situation déjà difficile, mais un effort énergique de tous : exposants, entrepreneurs et collaborateurs de tous ordres, permit en dernière heure de sortir d'embarras.

Tonnage. — Assurances.

Le poids de l'ensemble des colis de la Classe 129 peut être évalué à environ 7 tonnes, avec 43 colis dont quelques-uns pesaient 300 kilos.

L'assurance contre tous risques était comprise dans le contrat de représentation avec la maison Cheminais pour une valeur de 500 francs par mètre de façade. De cette façon, les quelques petits dégâts survenus à un moment quelconque ont pu être réglés immédiatement et ne donnèrent lieu à aucune difficulté d'aucun genre.

Règlement des comptes.

A l'heure où nous écrivons, ce chapitre n'est pas et ne peut pas être clos : toutefois, nous apprenons par une note insérée au Bulletin du Comité des Expositions à l'étranger que les comptes généraux sont à la veille d'être mis au point et en ce qui concerne notre Groupe et notre Classe, il suffit de connaître le Président, M. Mandard, et le Trésorier, M. Gaston Popelin, pour savoir que la gestion des intérêts des exposants sera aussi prudente et aussi économique qu'on peut le souhaiter.

CHAPITRE III

LE JURY

Sa constitution. — Son fonctionnement. — Ses opérations.

A la fin d'août, les jurés français furent avisés et de leur nomination et de la nécessité de se trouver à bref délai à Turin pour prendre part aux opérations qui commenceraient le 5 septembre.

Le 4, la plupart des jurés se présentèrent au Commissariat général du Gouvernement français, 3, Via Ponza, à Turin, pour retirer leurs insignes et recevoir les instructions du Comité d'organisation.

Le lendemain, à 10 heures du matin, l'inauguration des travaux du Jury eut lieu dans la Salle des fêtes de l'Exposition où tous les jurés applaudirent les discours de M. le sénateur Frolla, de M. le député Montu et du commandeur Villa.

On reçut comme instructions de se réunir l'après-midi.

Les jurés de notre Classe 129 se retrouvèrent à 3 h. 1/2 dans les locaux scolaires, Corso Valentino, n° 28, en vue d'élire le Bureau et de procéder aux opérations préliminaires.

Nous tinmes donc notre première séance le 5 septembre à 3 h. 1/2 après-midi.

Au vote, le Bureau fut constitué comme suit :

Président. M. GUÉRIN (Louis) (France).

Vice-Président. M. BOUCHER VAN ZUYLEN (Jules) (Belgique).

Secrétaire-Rapporteur. M. TALUCCHI (Vespasiano) (Italie).

Les jurés étaient :

FRANCE } *Jurés effectifs*. MM. COUSIN (Vincent); GODET (Jules); GUÉRIN (Louis); MASCRÉ (Etienne).
 } *Jurés suppléants*. MM. CAVILLON (Edmond); HASSEBROUCQ (Ernest).

Pour les autres nations :

BELGIQUE	}	<i>Jurés effectifs</i>	M. BOUCHER VAN ZUYLEN (Jules); CASIER (Armand).
		<i>Jurés suppléants</i> .	M. DELVOYE (Léon), des Etablissements GRATRY.

ALLEMAGNE M. SCHEYER (Joach).

ANGLETERRE M. HAYMES (Ernest).

ITALIE...	}	<i>Jurés effectifs</i>	M. DEBENEDETTI (Camillo); TALUCCHI (Vespasiano).
		<i>Jurés suppléant</i> ..	M. MUSSI (Egidio).

RUSSIE..... M. CLASSEN (Augustus).

Les Membres du Jury se donnèrent rendez-vous pour le lendemain matin, soit le mercredi 6 septembre à 8 heures du matin, afin de procéder à l'examen des produits exposés dans les vitrines. Tous les jurés prirent part aux visites qui se poursuivirent les jeudis 7 et vendredi 8 sans interruption.

Les appréciations des divers Membres du Jury furent toujours concordantes; il ne s'éleva entre eux aucune divergence de vues, aucun désaccord ne se manifesta; les décisions furent toutes prises à l'unanimité.

Les opérations, facilitées par la connaissance qu'avait le Président de la langue italienne, bien que rapidement conduites, n'ont rien laissé de côté; elles ont porté sur tous les produits exposés, pour toutes les nations, si infimes que fussent parfois les échantillons soumis aux appréciations du Jury.

Les 12 et 13 septembre, le Président et le Secrétaire rapporteur se transportèrent à nouveau à l'Exposition pour examiner sur place les quelques réclamations qui leur étaient parvenues et mettre au point certains détails non encore solutionnés; de cette manière rien ne fut négligé et rien ne resta en suspens.

Nous donnons plus loin la description des vitrines et des objets qu'elles renfermaient, nous y joignons quelques détails sur les maisons qui exposaient.

Suivant l'usage, les résultats des opérations du Jury de notre Classe devaient, pour devenir définitifs, être sanctionnés par le Jury de Groupe et enfin par le Jury supérieur.

Quand au Jury de Groupe, il se réunit le vendredi 22 septembre et le samedi 23 à l'École municipale Rayneri, Corso Valentino, 28.

Il se composait de 17 jurés dont 4 Français. Savoir :

Président..... M. TOWSEY (W.-J.), Angleterre;

Vice-Présidents..... MM. MORITA (K.), Japon ; HULMER (Hans V.),
Allemagne;

Secrétaire-Rapporteur.. M. BUZZI (Tullio), Italie.

Membres.. MM. TAI-MING-TOU, Chine ; LEUMANN (Ermano), VISETTI
(Luigi Domenico), BOZZALLA (Cesare), TALUCCHI (Ves-
pasiano), CAVADINI (Arturo), ALLIEVO (Tullio), Italie ;
BALSAN (Charles), CORNILLE (Paul), DIGONNET (Gil-
bert), GUÉRIN (Louis), France.

Suppléants. MM. RIBET, Argentine ; STEVENSON, Angleterre.

Les quatre Français désignés ici étaient revenus à Turin pour assister aux opérations du Groupe.

Notre Classe 129 était représentée par M. Louis GUÉRIN, Président du Jury international pour cette classe.

Sauf une rectification qui fut admise, concernant l'Allemagne et une réclamation de la Chine et du Japon dont les produits exposés consistant en échantillons de très mince volume étaient impossibles à apprécier, réclamation non accueillie du reste, aucun incident ne fut soulevé et toutes les décisions du Jury de Classe furent purement et simplement ratifiées par le Jury de Groupe.

Les opérations du Jury se résument de la manière suivante :

La Classe 129 comptait 99 exposants, l'exposant anglais ayant été versé dans la classe 127 ; voici le détail par nation :

France.....	15	Brésil.....	8
Belgique.....	21	République Argentine.....	2
Allemagne.....	4	Pérou.....	1
Russie.....	14	République Dominicaine.....	1
Hongrie.....	2	Vénézuela.....	1
Turquie.....	3	Chine.....	8
Serbie.....	5	Siam.....	2
Italie.....	15		

Etant donné que 8 exposants furent déclarés « Hors Concours » comme Membres du Jury, qu'un exposant d'Autriche-Hongrie spécifiait ne pas concourir, il restait sur les rangs 90 exposants ; le Jury attribua 88 récompenses.

Ces récompenses se répartissent comme suit :

EXPOSANTS FRANÇAIS : 15.

6 Jurés hors concours, 9 Grands prix.

EXPOSANTS ÉTRANGERS : 82.

2 Jurés hors concours ; 1 Ne concourant pas ; 13 Grands Prix ; 10 Diplômes d'honneur ; 16 Médailles d'or ; 22 Médailles d'argent ; 5 Médailles de bronze ; 13 Mentions honorables.

Soit un total de..... 9 Hors concours
88 Récompensés.
2 Non récompensés.
Total égal..... 99 Exposants.

Voici maintenant le tableau des récompenses par nations séparées :

NATIONS	EXPOSANTS	HORS CONCOURS	GRANDS PRIX	DIPLOMES D'HONNEUR	MÉDAILLES D'OR	MÉDAILLES D'ARGENT	MÉDAILLES DE BRONZE	MENTIONS HONORABLES	TOTAL
FRANCE	15	6	9	»	»	»	»	»	15
BELGIQUE	21	2	7	3	4	5	»	»	21
ALLEMAGNE	1	»	1	»	»	»	»	»	1
RUSSIE	14	»	3	2	2	7	»	»	14
HONGRIE	2	1	»	»	»	1	»	»	2
TURQUIE	3	»	»	»	»	»	»	3	3
SERBIE	5	»	»	»	»	1	3	1	5
ITALIE	15	»	2	3	5	4	»	1	15
BRÉSIL	8	»	»	»	4	1	1	1	7
RÉPUBLIQUE ARGENTINE	2	»	»	»	»	»	»	2	2
PÉROU	1	»	»	»	»	»	»	1	1
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	1	»	»	1	»	»	»	»	1
VENEZUELA	1	»	»	»	»	»	»	1	1
CHINE	8	»	»	1	1	3	1	2	8
SIAM	2	»	»	»	»	»	»	1	1
	99	9	22	10	16	22	5	13	97

En résumé, les quinze exposants français ou étaient Hors concours, en raison de leurs fonctions, ou furent récompensés et ces récompenses n'ont été que des Grand prix.

Nous tenons à répéter qu'il ne faut voir là, en aucune façon, un témoignage de faveur particulière, mais la juste et légitime constatation que toutes les maisons venues à Turin étaient de premier ordre et s'étaient fait un point d'honneur de soutenir leur réputation et le bien-fondé des récompenses antérieurement obtenues, par des expositions tout à fait remarquables.

Le Jury se plut, d'ailleurs, à déclarer que nos compatriotes s'étaient particulièrement distingués et que l'exposition française se révélait, sans contestation, la plus brillante de toutes, dans la Classe 129, comme dans tant d'autres classes.

EXPOSANTS FRANÇAIS

HORS CONCOURS

MM. MARTEL, GUÉRIN, VERET et Cie (Comptoir de l'Industrie Linière),
à Paris et à Lille.

M. GUÉRIN (Louis). *Président du Jury.*

MM. COUSIN Frères, à Comines.

M. COUSIN (Vincent), *Membre du Jury.*

M. GODET (J.), à Paris, *Membre du Jury.*

MM. MASCRÉ (Etienne), à Paris, *Membre du Jury.*

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DENEUX Frères, à Paris.

M. CAVILLON (Edmond), Directeur, *Juré suppléant.*

MM. HASSEBROUCQ Frères, à Comines.

M. HASSEBROUCQ (Ernest), *Juré suppléant.*

GRANDS PRIX

COMITÉ LINIER DE FRANCE, à Lille.

M. GUÉRIN (Louis), *Président.*

MM. CHARVET (Maurice); GUILLEMAUD (Claude); LEBLAN (Paul);

NICOLLE (Louis), *Vice-Présidents.*

M. CRÉPY (Pierre), *Vice-Présidents.*

M. DESCAMPS (Léon), *Trésorier*.

M. DURAND (Albert), *Secrétaire adjoint*.

SYNDICAT DES FILATEURS DE LIN, DE CHANVRE ET D'ÉTOUPES DE FRANCE.

M. GUÉRIN (Louis), *Président*.

MM. BOUTEMY (Louis); DRIEUX (Achille); NICOLLE (Louis); IRELAND (Henri), *Vice-Présidents*.

VANDENBOSCH (Jean); AGACHE (Donat), *Secrétaires*.

BOMMART (Raymond), *Trésorier*.

YON (Alphonse), *Archiviste*.

DURAND (Albert), *Secrétaire adjoint*.

MM. NICOLLE (Louis), à Lomme (Nord).

GUILLEMAUD (Claude) Aîné et Cie, à Seclin (Nord).

HUET (André) et Cie, à Lille.

SIMONNOT-GODARD fils, à Paris.

CRSPEL (Albert), à Lille.

VANCAUWENBERGHE (G.), DAVENPORT (S.) et Cie, à Saint-Pol-sur-Mer (Nord).

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LA VISCOSE, à Paris.

EXPOSANTS ÉTRANGERS

BELGIQUE

HORS CONCOURS

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS BOUCHER-FEYRICK, à Tournai.

M. BOUCHER VAN ZUYLEN, *Vice-Président du Jury*.

ÉTABLISSEMENTS GRATRY, à Courtrai.

M. DELVOYE, *Membre du Jury*.

GRANDS PRIX

ALSBERGE et VAN OOST, à Gand.

LINIÈRE SAINT-SAUVEUR, à Gand.

FILATURE FEYERICK, à Gand.

SOCIÉTÉ LINIÈRE GANTOISE, à Gand.

LÉONARD DE KIEN et fils, à Courtrai.

SOCIÉTÉ ANONYME BLANCHISSERIE VANDEWYNCKÈLE (Ch), à
Gand.

SOIE ARTIFICIELLE D'OBOURG.

DIPLOMES D'HONNEUR

DE VEN (José), à Iseghem.

COPPENS (Félix), à Iseghem.

SOCIÉTÉ LINIÈRE DES FLANDRES, à Gand.

MÉDAILLES D'OR

STEYT frères, à Courtrai.

LINIÈRE TOURNAISIENNE, à Tournai.

TOLLENAERE (Alb.), à Gand.

FILATURE DE ROULERS, à Roulers.

MÉDAILLES D'ARGENT

VERWÉE, à Courtrai.

L'UNION LINIÈRE, à Gand.

GRENIER frères, à Gand.

VAN DEN BERGHE et Cie, Berlaere.

LINIÈRE SAINT-PIERRE, à Gand.

ALLEMAGNE**GRAND PRIX**

KUNSTFÄDEN GESELLSCHAFT, à Jülich.

RUSSIE**GRANDS PRIX**

SOCIÉTÉ ANONYME DE ZIRARDOW (Hiele et Dittrich).
SOCIÉTÉ ANONYME DE ROMANOFF.
NOUVELLE MANUFACTURE DE LIN DE KOSTROMA.

DIPLOMES D'HONNEUR

HÉRITIERS DE J. GRIBANOFF, à Weliki-Ustug.
MANUFACTURE DE VIAZNIKI J. SENKOFF.

MÉDAILLES D'OR

MANUFACTURE DEMIDOFF (B. F.), à Viasniki.
SOCIÉTÉ ANONYME LA DWINA, à Witebsk.

MÉDAILLES D'ARGENT

ZEMSTVO DU GOUVERNEMENT DE MOSCOU.
ZEMSTVO DU GOUVERNEMENT DE POLTAVA.
ZEMSTVO DE VALDAI.
OUVRIERS RURAUX DE KOSTROMA.
SOCIÉTÉ ANONYME CHOUSTROFF (M. A.), à Moscou.
MALININE (A. T.), à Senkow.
ATELIER D'ORSEL.

HONGRIE

HORS CONCOURS

KLINGER (Heinrich), à Vienne et Budapest.

MÉDAILLE D'ARGENT

TAUSSIG (Samuel) et frère, à Győr.

TURQUIE

MENTIONS HONORABLES

COLLECTIVITÉ DES PRODUCTEURS DE LIN ET CHANVRE, à
Angora.

COLLECTIVITÉ DES PRODUCTEURS DE LIN ET CHANVRE, à
Brousse.

COLLECTIVITÉ DES PRODUCTEURS DE LIN ET CHANVRE, à
Salonique.

ITALIE

GRANDS PRIX

SOCIÉTÉ ANONYME CORDERIA NAZIONALE (CARRERA ET
TORRE), à Sampierdarena.

CINES, SOCIÉTÉ ITALIENNE (SOIE ARTIFICIELLE), à Rome.

DIPLOMES D'HONNEUR

GALIMBERTI (G. B.) et figli, à Osnago.

ROI (Giuseppe), à Vicence.

REGGIO (Setificio), RIETTI et Cie, à Ferrare.

MÉDAILLES D'OR

ASELMEYER, à Naples.

ROASCIO (Mario), à Drovero.

PAGANI (Antonio), à Milan.

ÉCOLE DES ÉTABLISSEMENTS DE LIN ET DE CHANVRE DE
CARUGATI, à Villa d'Almé.

TORLEY, à Saronno.

MÉDAILLES D'ARGENT

BRUGIAGROTTI (Luigi), à Viterbe,

PANIZZA (Giorgio), à Borgosesia.

POZZOLI (Carlo), à Agliate.

CARMIGNANI RIVOLTA et Cie, à Milan.

MENTION HONORABLE

MICHELE RUSSO, à Bordighera.

SERBIE**MÉDAILLE D'ARGENT**

JOVANOVIČ ET ANDREIEVITCH, à Nisch.

MÉDAILLES DE BRONZE

FABRIQUE DE CHANVRE DE GVILAINATZ.

ILLICH et Cie, à Lescovatz.

JOSIPOVIČ, à Lescovatz.

MENTION HONORABLE

IECSMENITJA, à Belgrade.

BRÉSIL

MÉDAILLES D'OR

SILVA (Luiz Amorim), à Pernambuco.

MAGGI (Henrique), à S. Paolo.

MASCARENHAS et fils, à Ninas Geraes.

MENTIONS HONORABLES

GUIMARAES (Alvaro) et Cie, à S. Paolo.

Sur les quatre exposants restant, trois ont reçu :

Une Médaille d'or.

Une Médaille d'argent.

Une Médaille de bronze.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

MENTIONS HONORABLES

SYNDICAT POUR LE TRAVAIL DES FIBRES DE LIN, à Buenos-Ayres.

COMMISSION PROVINCIALE DE SALTA.

PÉROU

MENTION HONORABLE

L. DE RIOS MARIA CRISTINA S. MIGUEL.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

DIPLOME D'HONNEUR

COLLECTIVITÉ DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.

VENEZUELA**UNE MENTION HONORABLE**

CHINE**DIPLOME D'HONNEUR**

COMPAGNIE YINTCHAN, à Outchan.

MÉDAILLE D'OR

MATASIN TCHANSHW (C.), à Hounan.

MÉDAILLES D'ARGENT

COMPAGNIE LITCHAN, à Nantschan.

COMPAGNIE QUIKAY, à Tchansha.

YIWANTONSUIN, à Kiansi.

MÉDAILLE DE BRONZE

CHAMBRE DE COMMERCE DE SETCHOAN.

MENTIONS HONORABLES

YOUTCHANSIEN, YOUTCHAN, à Setchoan.

LOUTCHAN, LOUTCHANSIEN, à Setchoan.

SIAM**MENTION HONORABLE**ÉCOLE D'AGRICULTURE, à Bangkok.

COLLABORATEURS

La fin de la dernière journée fut consacrée à l'examen des demandes présentées en faveur des collaborateurs de nos industries.

Le tableau suivant montre comment les récompenses ont été réparties par nations.

NATIONS	GRAND PRIX	DIPLOME D'HONNEUR	MÉDAILLE D'OR	MÉDAILLE D'ARGENT	MÉDAILLE DE BRONZE	MENTION HONORABLE	TOTAL
ITALIE	»	»	2	4	1	6	13
FRANCE	»	13	17	22	14	13	79
BELGIQUE	»	1	6	5	3	1	16
RUSSIE	»	»	1	1	»	1	3
ALLEMAGNE	»	»	2	2	1	»	5
HONGRIE	»	»	»	»	»	»	»
ANGLETERRE	»	»	»	»	»	»	»
TURQUIE	»	»	»	»	»	»	»
SERBIE	»	»	»	»	»	»	»
RÉPUBLIQUE ARGENTINE	»	»	»	»	»	»	»
BRÉSIL	»	»	»	»	»	»	»
PÉROU	»	»	»	»	»	»	»
VÉNÉZUELA	»	»	»	»	»	»	»
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	»	»	»	»	»	»	»
CHINE	»	»	»	»	»	»	»
SIAM	»	»	»	»	»	»	»
	»	14	28	34	19	21	116

Sur un total de 116 récompenses, la France en obtient 79 pour sa part.

Ces 79 récompenses se décomposent ainsi :

- 13 diplômes d'honneur ;
- 18 médailles d'or ,
- 20 médailles d'argent ;
- 14 médailles de bronze ;
- 14 mentions honorables.

Ces récompenses sont attribuées aux maisons dont les noms suivent :

NOMS DES MAISONS	GRAND PRIX	DIPLÔME D'HONNEUR	MÉDAILLE D'OR	MÉDAILLE D'ARGENT	MÉDAILLE DE BRONZE	MENTION HONORABLE	TOTAL
COMPTOIR DE L'INDUSTRIE LI- NIÈRE, MARTEL, GUÉRIN, VÉRET ET CIE.	»	»	»	»	»	»	»
CLAUDE GUILLEMAUD ET CIE..	»	2	»	»	»	»	2
LOUIS NICOLE.....	»	1	»	»	»	»	1
ÉTABLISSEMENTS DENEUX....	»	1	3	3	8	4	19
ANDRÉ HUET.....	»	»	1	4	2	3	10
ETIENNE MASCRÉ.....	»	»	1	3	1	»	5
SIMONNOT-GODARD FILS.....	»	1	1	1	1	2	6
COUSIN FRÈRES.....	»	1	1	3	»	»	5
ALBERT CREPEL.....	»	»	1	2	2	5	10
HASSEBROUCQ FRÈRES.....	»	1	2	2	»	»	5
G. VANCAUWENBERGHE, S. DA- VENPORT ET CIE.....	»	1	1	1	»	»	5
JULES GODET.....	»	1	1	1	»	»	3
SOCIÉTÉ LA VISCOSE.....	»	2	2	»	»	»	4
	»	13	16	20	14	14	79

Les opérations du Jury se trouvant, dès lors, terminées, M. le Président Louis Guérin tint à exprimer à ses collègues ses remerciements très vifs pour le concours empressé et la collaboration active que tous lui avaient prodigués sans compter. Il se félicita particulièrement de la sympathie qui s'était établie entre tous, des sentiments de conciliation et de la courtoisie dont chacun avait fait preuve. Toutes les décisions avaient été adoptées à l'unanimité et aucune divergence de vues sérieuse ne s'était manifestée au cours des travaux communs.

CHAPITRE IV

Description des vitrines et des produits exposés.

SECTION FRANÇAISE

Autant que faire se pourra, nous suivrons l'ordre des récompenses pour aborder l'examen des produits exposés et fournir quelques détails sur les maisons qui les présentaient.

Tout d'abord mentionnons les maisons Hors concours, comme Membres du Jury.

MEMBRES DU JURY

COMPTOIR DE L'INDUSTRIE LINIÈRE : MARTEL, GUÉRIN, VÉRET et Cie.

Le Comptoir de l'Industrie Linière, actuellement Martel, Guérin, Véret et Cie à Paris et à Lille, est une Société en commandite par actions, au capital de 20 000 000 de francs, dont 9 000 000 seulement ont été émis.

M. Guérin, un des chefs de cette maison, était Président du Jury des récompenses.

Le Comptoir de l'Industrie Linière est une des plus anciennes maisons dans l'industrie qui nous occupe; il a été fondé en 1846, à Paris, par MM. Cohin et Cie; son chiffre d'affaires atteint aujourd'hui une moyenne annuelle de 35 à 38 millions.

Le Comptoir est à la fois filateur, tisseur et négociant; il vend et les produits de ses manufactures et ce qu'il achète aux autres filateurs et aux autres fabricants de toiles.

Donc, filature, tissage de lin, de chanvre et de jute, négoce de fils et de tissus, tels sont les principaux objets de l'activité de cette maison, qui dans ses filatures et tissages de Cambrai, d'Abbeville et de Frévent, occupe un ensemble de 2 000 ouvriers.

A l'exposition de Turin, le Comptoir ne présentait, bien entendu, que des

articles de sa propre fabrication ; tout d'abord des fils de lin et de jute de sa filature de Frévent, fils écrus, crévés, blanchis ou teints. Les filés que produit Frévent sont, en partie, utilisés par les tissages du Comptoir, spécialement Cambrai, pour la fabrication des toiles de ménage et Abbeville pour la production du linge de table.

La vitrine de MM. Martel, Guérin, Véret et Cie mesurait 4 m. 50 de façade sur 4 mètres de profondeur, avec une hauteur de 5 mètres, elle présentait dans un bel ensemble toutes les productions de cette importante maison. En outre des fils de Frévent, elle contenait les produits du tissage de Cambrai, à savoir : toiles jaunes, toiles crévées, toiles écrues, toiles fines, mouchoirs et enfin quelques articles de linge de table ouvré et de linge de toilette en qualité ordinaire. De plus, les nappes, napperons, draps et taies d'oreiller exposés et confectionnés avaient été faits avec des toiles de Cambrai.

La production du tissage d'Abbeville se compose exclusivement de linge de table et de linge de toilette, depuis les articles les plus ordinaires, jusqu'aux plus beaux damassés, serviettes et nappes.

Le fond de la vitrine était formé par une nappe encadrée, de pur style Louis XVI, d'un dessin très simple, très harmonieux et d'une exécution achevée; à droite se trouvait un exemplaire de la serviette, entrant avec la nappe dans la composition du service.

Les divers genres de serviettes de toilette disposées le long des parois, serviettes fantaisies, avec ourlets à jour, étaient également des produits de la manufacture d'Abbeville. Les broderies de couleurs sont faites dans l'usine sur des métiers à broder et les jours dans l'atelier de confection du tissage.

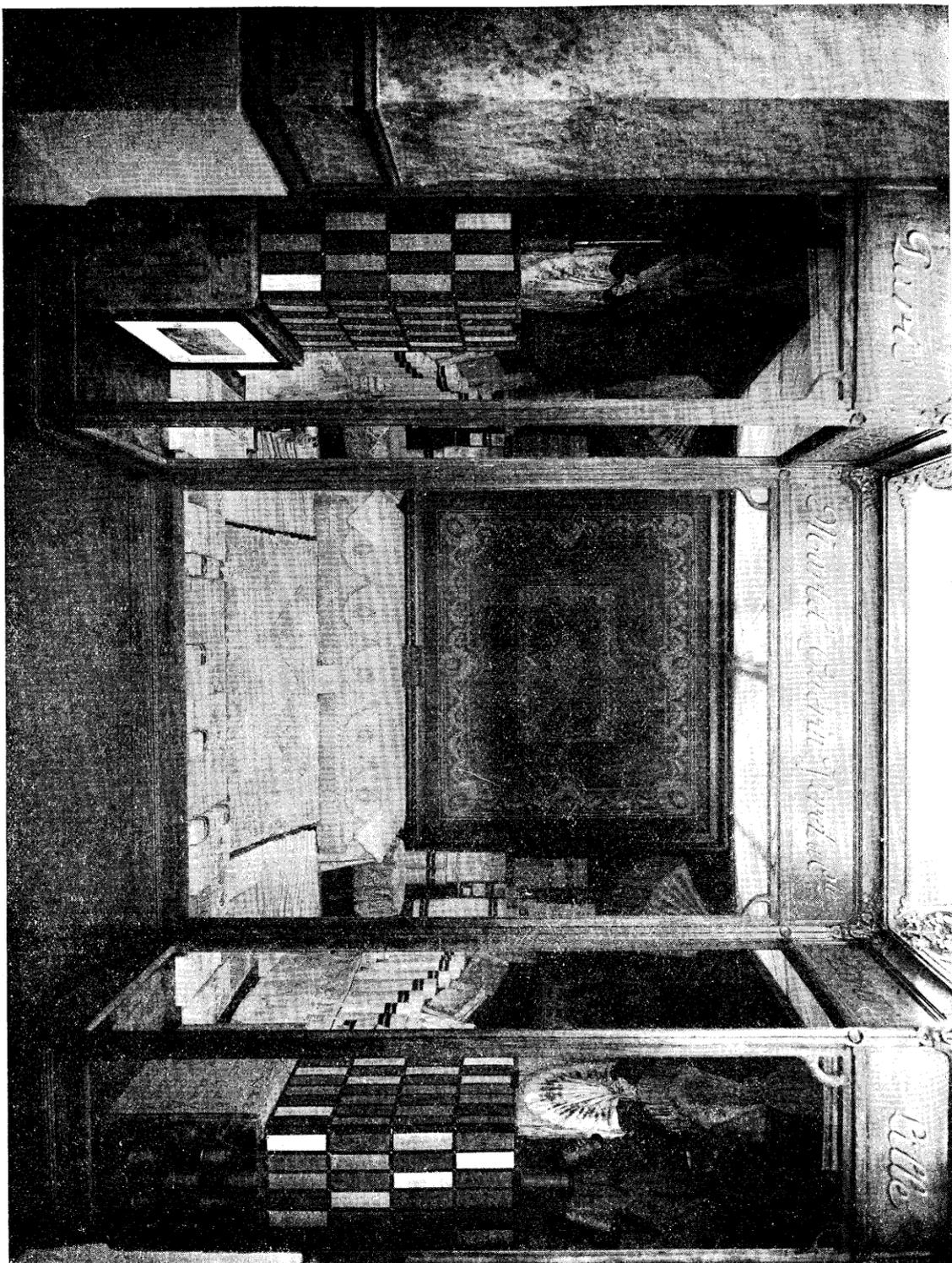
Une nappe très riche, couvrant une table, au milieu de la vitrine, représentait l'objet le plus élégant de cette exposition. Cette nappe, véritable objet d'art d'une grande valeur, avait été très admirée le jour de l'inauguration par S. A. R. Mme la Duchesse d'Aoste, par M. le Ministre du Commerce et par Mme Massé.

Le centre de cette nappe, formant chemin, présentait sept médaillons en points de Venise, encadrés de dentelle et de motifs également en Venise sur fond toile, le tout surmonté d'un entre-deux en dentelle des Flandres. Le reste de la nappe comportait également des médaillons en Venise, ou des motifs de broderies sur fils tirés, des motifs Renaissance brodés sur fils tirés, ce que les spécialistes ont jugé être un travail remarquable.

L'ensemble de cette nappe se distinguait par l'harmonie du dessin et la qualité de la matière employée.

Les serviettes accompagnant la nappe et d'accord avec elle, offraient, avec des motifs Venise, des ornements Renaissance brodés sur fils tirés et une élégante guirlande de broderie entrelacée dans une double rangée de jours fantaisie formant grecque.

En résumé, la vitrine du Comptoir représentait, pour l'industrie linière,



COMPTOIR DE L'INDUSTRIE LINIERE (MARTEL, GUERIN, VERET ET C°).

comme production à la fois pratique et de haut luxe, le plus haut point de perfectionnement auquel le tissage soit arrivé en ce genre de fabrication.

Aussi les membres du Jury, à l'unanimité, se firent-ils un devoir de complimenter leur Président sur la valeur des produits exposés dans sa vitrine.

Depuis sa fondation, le personnel du Comptoir reçoit une participation statutaire dans les bénéfices, et diverses institutions d'assistance ont été établies dans les manufactures au profit des ouvriers.

Presque au début de son existence le Comptoir commençait à participer aux expositions nationales ou universelles et il obtenait les plus hautes récompenses, depuis Paris en 1849, jusqu'en 1911 à Turin.

Paris, 1878, Hors concours, Membre du Jury.

Paris, 1889, Hors concours, Président du Jury.

Bruxelles, 1897, Grand prix.

Paris, 1900, Grand prix.

Saint-Louis, 1904, Grand prix.

Roubaix, 1911, Hors concours, Vice-président du Jury.

Turin, 1911, Hors concours, Président du Jury.

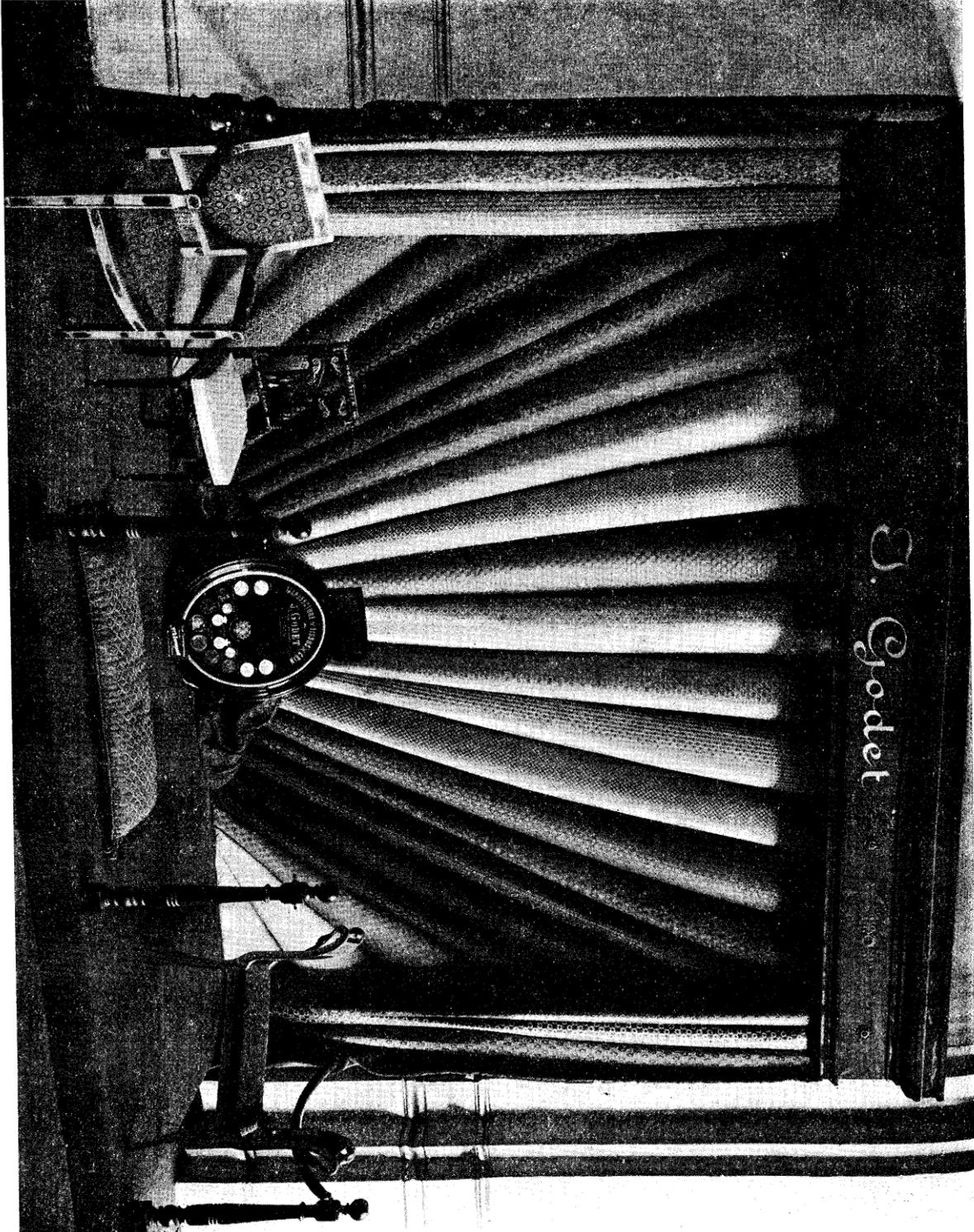
J. Godet.

La Maison Godet, à Paris, est une manufacture de tissus de crin et tissus végétaux; elle a été fondée en 1847 par le père du titulaire actuel et reprise par lui en 1877. Cette ancienne et honorable maison est presque seule à fabriquer les tissus de crin pour l'ameublement.

M. Godet, personnellement, a su donner un développement remarquable à cette fabrication en parvenant à mélanger dans la composition des étoffes, les nuances les plus variées et les plus exactes et à produire les dessins les plus compliqués, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'alors. Les administrations, les Compagnies de chemin de fer, les transatlantiques, les navires de guerre ont admis à l'emploi ces tissus, en raison de leur solidité et de la possibilité de les laver simplement avec de l'eau, ce qui n'altère ni les nuances, ni la qualité du tissu.

M. Godet était parvenu à donner à son exposition un aspect très attrayant, faisant bien valoir la nature de ces tissus d'un emploi un peu spécial et restreint.

A l'Exposition de Paris, en 1878, la Maison Godet obtenait une médaille de bronze, puis une médaille d'argent à Paris, en 1889; en 1900, M. Godet



J. GODET

était Hors Concours, comme Membre du Jury, ainsi qu'à Bruxelles, en 1910, et à Turin, en 1911.

M. Godet n'a jamais hésité à consacrer son temps aux œuvres d'intérêt général. Il est ancien Président de Section au Tribunal de Commerce de la Seine, ancien Président de l'Association générale des tissus et des matières textiles. Il est titulaire d'une médaille d'or de la Mutualité, Officier d'Académie et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Cousin Frères.

La Maison Cousin Frères, de Comines (Nord), dont un des chefs, M. Vincent Cousin, était Membre du Jury, a présenté, comme de coutume, un ensemble remarquable des produits si variés qui composent sa fabrication et tous ses collègues du Jury ont tenu à féliciter M. Cousin pour la belle tenue de son exposition.

La Maison Cousin Frères a été fondée, en 1848, à Comines, par le père et beau-père des titulaires actuels, MM. V. Cousin et P. Ferrant; elle s'est occupée exclusivement, jusqu'en 1885, du retordage à façon des fils de lin, jute et chanvre; elle occupait alors une centaine d'ouvriers. En 1885, MM. Cousin et Ferrant adjoignirent à la retorderie la fabrication des accessoires textiles de tissage, lisses, arcades, lacets et ficelles d'enlçage, collets et faux collets qu'elle développa considérablement et dont elle fournit aujourd'hui l'Europe entière; elle s'occupa ensuite des accessoires textiles de filature.

Elle s'est fait une spécialité de la corde à broches, en coton tressé, pour les filateurs de laine et de coton et en câble goudronné et non goudronné pour la filature de lin. Puis elle entreprit la fabrication des accessoires textiles pour la pêche, notamment pour la pêche à la morue de Terre-Neuve.

Cette maison s'est classée au premier rang pour la fabrication des ficelles fines écruées et de couleur, fils d'or, d'argent, fils chinés, ganses ordinaires et mercerisées.

En 1900, MM. Cousin et Ferrant fondèrent à Wervicq une usine modèle pour le glaçage des fils et la fabrication des tresses et lacets pour chaussures et corsets.

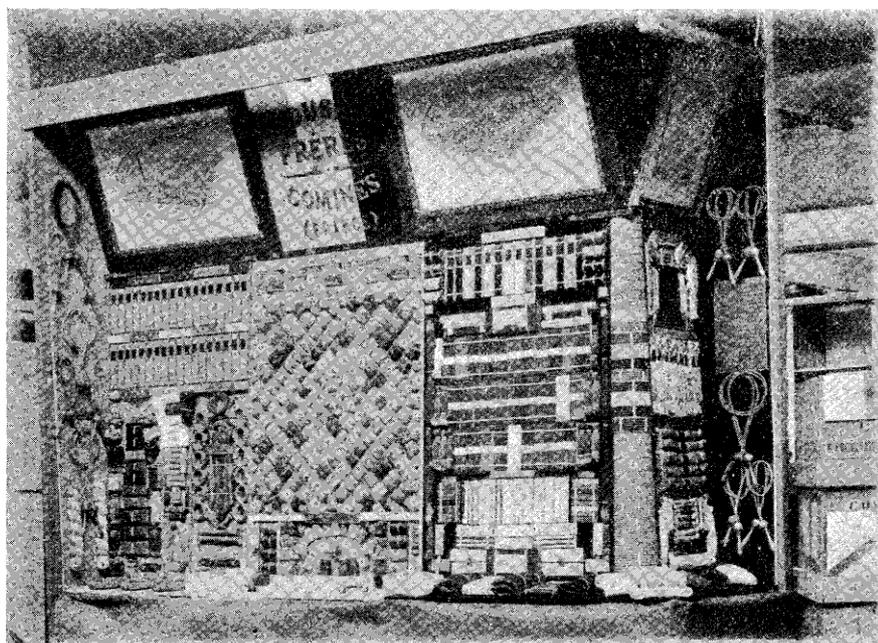
Sa production est considérable et, de beaucoup, dans les genres qu'elle produit, la plus importante de France.

Elle fait un chiffre élevé en fil glacé, blanc, noir et couleurs pour le tissage et le tressage.

En 1911, la maison reprit une seconde usine, à Comines, où elle s'occupe de la fabrication de la ficelle en tout papier pour gansage et ficelage de toisons et en papier armé pour l'emballage; on arrive à faire un article plus

solide que la ficelle en chanvre, cette ficelle est imperméable à l'eau, elle est appelée, pensent les inventeurs, à prendre une place prépondérante pour l'emballage ordinaire.

Il n'est que juste de reconnaître que la Maison Cousin doit son développement extraordinaire et ininterrompu à l'ingéniosité de ses chefs, à l'esprit inventif et chercheur de M. Vincent Cousin et à l'activité dont lui et M. Ferrant n'ont cessé de fournir des témoignages irrécusables.



COUSIN FRÈRES

Les chefs de cette importante affaire sont de véritables pionniers dans la voie du progrès.

Elle occupe aujourd'hui, dans ses trois usines, un personnel de plus de 1 500 ouvriers avec 2 300 chevaux de force motrice.

Une caisse de secours en cas de maladie et de chômage fonctionne dans son usine de Wervicq et donne les meilleurs résultats.

M. Cousin est Chevalier de la Légion d'Honneur, depuis 1906, à la suite de l'Exposition de Liège, il a été successivement Vice-Président du Jury à Londres, Membre du Jury, à Roubaix, et il a obtenu le Grand Prix à Bruxelles, où il était Vice-Président du Groupe textile.

Cette maison compte une médaille d'argent, quatre médailles d'or, deux diplômes d'honneur et dix grands prix.

M. Vincent Cousin était Hors Concours, à Turin, comme Membre du Jury.

Étienne Mascré.

Mascré (Étienne), siège et comptoir de vente, boulevard Poissonnière, 23, à Paris. Fabrique à Saint-Hilaire-lez-Cambrai et à Ligny (Nord).

La fondation de cette maison remonte à plus de cinquante-cinq ans.

Elle occupe actuellement comme employés, tisseurs, dessinateurs, brodeuses, un personnel d'environ 1 150 à 1 200 personnes, dont une partie, les employés attachés à la maison de Paris, assurés contre les accidents du travail.

La vitrine de M. Mascré présentait un développement de 3 mètres avec un pan coupé de 1 mètre sur une profondeur de 1 m. 75, soit une surface complète de 4 m. 97: elle offrait à la vue du public un assortiment important de batistes et de linon sortant de sa fabrique de Saint-Hilaire-lez-Cambrai, de toutes laizes et de toutes sortes, depuis les genres les plus ordinaires jusqu'aux qualités les plus fines, en purs fils de lin, dans tous les numéros, de 35 au 280.

A l'appui de ce qui vient d'être dit, on peut citer parmi les tissus les plus remarquables :

Une pièce de batiste de 2 m. 70 de largeur dont la chaîne se composait de 12 000 fils ;

Une pièce de linon de 3 mètres de largeur dont la chaîne se composait de 11 200 fils.

Venaient ensuite les tissus de fantaisie ; coton et lin, coton et soie, fil de soie, pour chemises, blouses, cravates, etc... de sa fabrique de Ligny-en-Cambrésis.

Dans les mouchoirs : une collection de mouchoirs blancs unis de toutes les finesses et des mouchoirs brodés, soit en blanc, soit en couleurs.

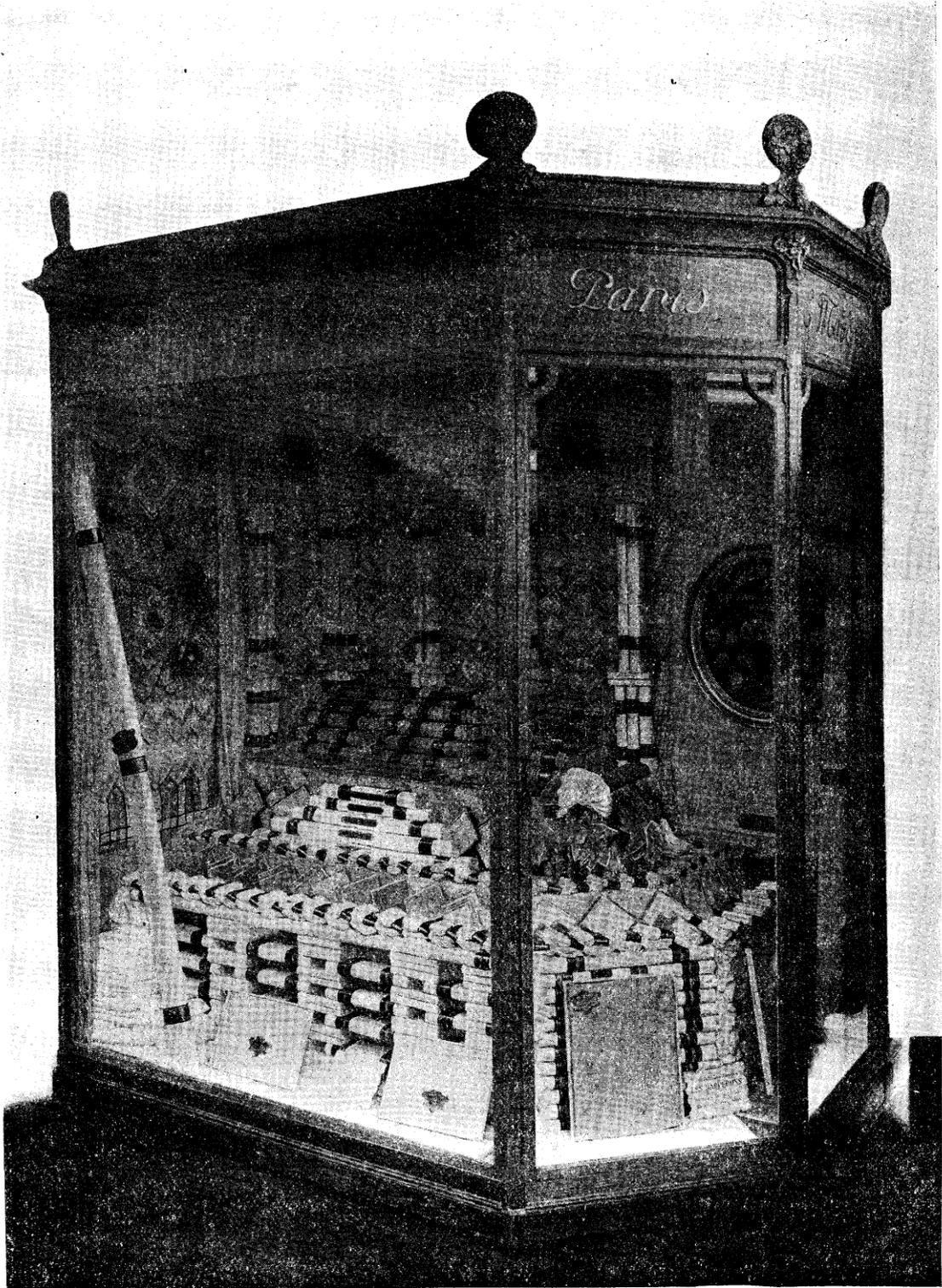
Enfin, des mouchoirs imprimés sur batistes et sur linons et des mouchoirs de batiste façonnés, avec des dessins Jacquard et des rayures de satin d'une finesse remarquable.

Parmi les pièces les plus importantes, en broderie, des blouses et des chemises brodées sur du linon très fin, un drap brodé sur de la toile de batiste, des chemins de table, une grande nappe, des nappes à thé, etc...

La Maison avait brodé pour la Manufacture nationale de Sèvres, dix napperons sur lesquels étaient posés les services à thé, services à café, vases, etc... qu'exposait la Manufacture.

Les dessins, composés dans les ateliers de la Maison E. Mascré, s'inspiraient des décors de style moderne des objets exposés par notre grande Manufacture nationale.

Il convient de constater que cette maison se distingue par la qualité des matières qu'elle emploie non moins que par le goût et la recherche de haut style qui président à la confection de la production.



E. MASCRÉ.

La Maison Etienne Mascré a obtenu dans toutes les expositions où elle s'est présentée les premières récompenses.

Chicago 1893, Hors concours.

Saint-Louis (E. U.) 1904, Vice-président du Jury, Hors concours, avec les félicitations du Jury.

Liège 1905, Grand prix.

Milan 1906, Membre du Jury, Hors concours.

Bruxelles 1910, Grand prix.

Roubaix 1910, Grand prix.

Turin 1911, Membre du Jury, Hors concours.

M. Etienne Mascré est Chevalier de la Légion d'honneur.

Hassebroucq Frères.

La Maison Hassebroucq Frères a été fondée à Comines (Nord), en 1829, par MM. Désiré et César Hassebroucq et continuée de père en fils sous la raison sociale actuelle.

C'est une manufacture de fils de lin et de chanvre simples, retors et câblés pour la fabrication mécanique de la chaussure, la cordonnerie et la sellerie.

Ses marques de fils de lin et chanvre à coudre, en tous genres : Fil aux Pelotes d'Or, Carte Soleil, Carte d'Or, Bobine Soleil, bobine d'Or, Câblé au Soleil sont universellement appréciées.

C'est aussi la Maison Hassebroucq Frères qui, la première, a réussi, dans ses ateliers de teinture, à appliquer aux fils de lin la teinture en noirs directs grand teint.

Ces apprêts et ces teintures ont été ensuite, à son exemple, étudiés et appliqués par toutes les maisons de filerie.

Le chiffre d'affaires de la Maison Hassebroucq Frères croissant sans cesse, a nécessité la construction, actuellement en cours, d'une seconde usine couvrant une superficie de deux hectares et employant une force motrice de 750 chevaux.

Un pareil résultat est remarquable, si l'on considère que l'industrie du fil de lin à coudre a été, pendant cette même période, en décadence indiscutée d'année en année, vis-à-vis des progrès envahissants du coton.

Le nombre d'ouvriers employés varie suivant la saison de 1000 à 1100.

L'industrie de la filerie concentrée à Lille et à Comines pour toute la France, a été implantée à Comines par la maison Hassebroucq Frères, qui, la première, est parvenue à y fonder un établissement industriel. C'est aussi

à elle que revient l'honneur d'avoir installé à Comines, en 1847, la première machine à vapeur.

Les Établissements Hassebroucq Frères se distinguent par l'importance des aménagements hygiéniques et l'installation de tout ce qui peut contribuer au bien-être des ouvriers :

Aération et ventilation perfectionnées ;

Circulation dans tous les ateliers d'eau chaude et d'eau froide, chauffage à basse pression ;

Vestiaires, lavabos, disposés dans les différentes parties de l'usine ;

Protection parfaite des engrenages et courroies, débrayage automatique des transmissions.

Ces diverses installations ont valu à MM. Hassebroucq Frères les éloges de l'inspection du travail qui a cité leur usine nouvelle comme référence et comme modèle.

Une caisse de secours mutuels, subventionnée par la maison, fonctionne de manière à assurer en cas de maladie, d'accouchement, etc... la subsistance du personnel. Dans la nouvelle usine, une crèche de nourrissons, une garderie de jeunes enfants et une salle d'allaitement permettant aux mères de nourrir leurs enfants, sont organisées. Ces œuvres d'assistance sont entièrement à la charge de la maison.

Un réfectoire a été installé aux frais de l'établissement. Les ouvriers y prennent, à midi, un repas copieux pour la somme de 0 fr. 25, servant à couvrir simplement le prix des aliments.

La production moyenne de l'année, sans cesse croissante, atteint actuellement une valeur d'environ 4 500 000 francs, sur lesquels 1 600 000 francs environ sont destinés à l'exportation.

Liste des récompenses obtenues :

Philadelphie 1876, Médaille unique.

Paris 1878, Médaille d'or.

Melbourne 1880-1884, Premier ordre de mérite.

Amsterdam 1883, Médaille d'or.

Anvers 1885, Médaille d'or.

Paris 1889, Hors concours, Membre du Jury.

Exposition française de Moscou 1891. Diplôme commémoratif.

Bruxelles 1897, Grand prix.

Paris 1900, Grand prix en collectivité.

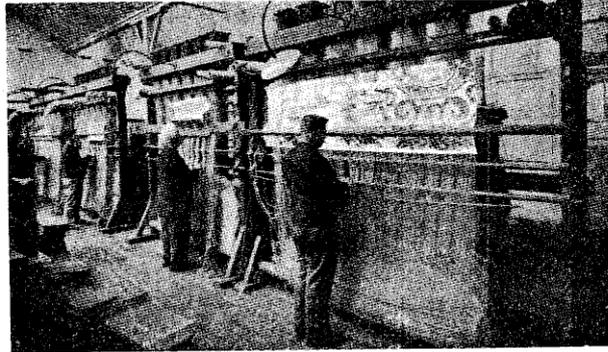
Bruxelles 1910, Grand prix.

Turin 1911, Hors concours, Membre du Jury.

A l'occasion de l'Exposition d'Anvers, en 1885, M. Hassebroucq a été fait Chevalier de l'ordre de Léopold.

Société anonyme des Établissements Deneux Frères.

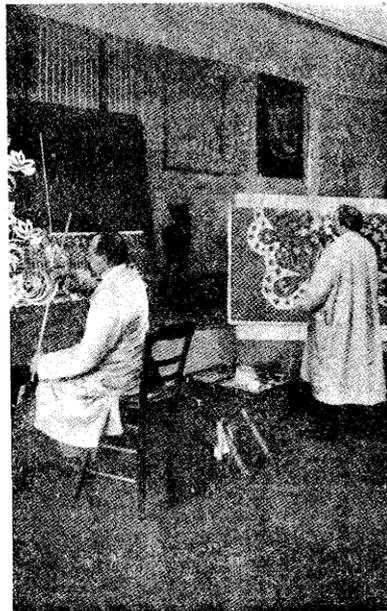
Cette Société s'est substituée à l'ancienne Maison Deneux Frères, fondée en 1828. Le siège social et les magasins des Établissements Deneux Frères



SOCIÉTÉ DENEUX FRÈRES

sont à Paris, mais ses usines sont en Picardie, à Hallencourt, à Airaines et à Cagny.

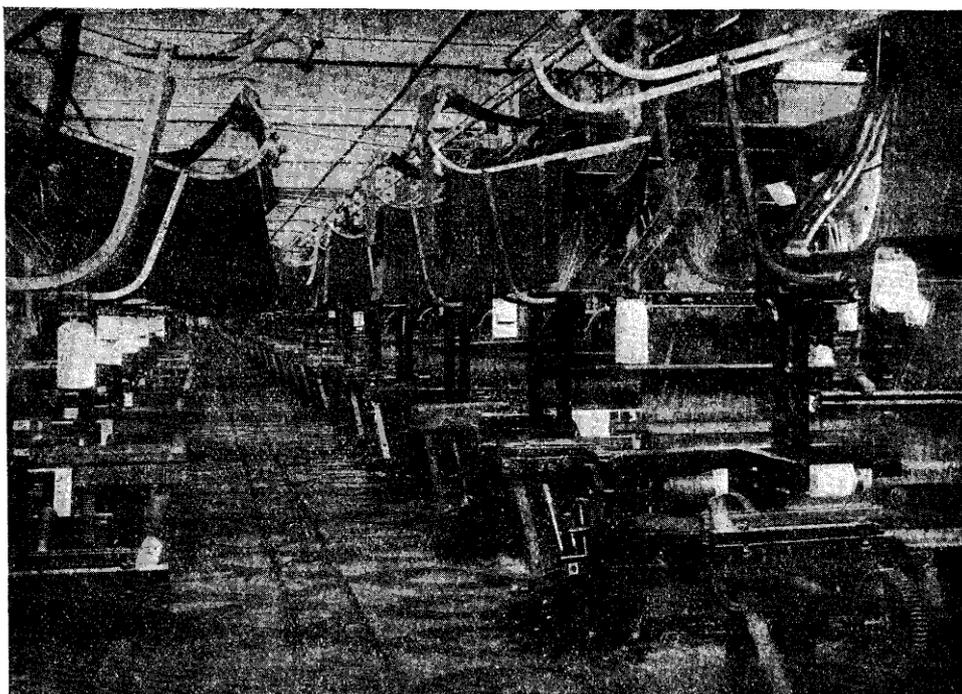
Ces usines comprennent un tissage mécanique et un tissage à la main



SOCIÉTÉ DENEUX FRÈRES

d'environ 600 métiers et, de plus, une blanchisserie pour le blanchiment ordinaire et le blanchiment sur pré.

L'exposition très soignée et très remarquable des Établissements Deneux frères, se compose de linge de table damassé blanc, puis avec bordure de couleur, des services fantaisies, services à thé, tabliers à jour, articles confectionnés avec dentelles, point de Venise, broderies, etc. ; des serviettes de toilette de



SOCIÉTÉ DENEUX FRÈRES

divers genres et aussi en tissu hydrophile, article hygiénique spécial pour lequel la Maison a pris un brevet.

Les Directeurs de ces établissements se sont de tous temps intéressés à leur personnel, par la création d'institutions d'assistance, la construction de maisons ouvrières et la fondation d'une Société de secours mutuels qui compte actuellement plus de 800 membres et qui donne des résultats très satisfaisants, grâce à l'appui généreux des chefs de la Maison.

La Société Deneux Frères a obtenu de nombreuses récompenses aux Expositions. A Paris, en 1900, à Bruxelles, en 1910, comme à Turin, en 1911, la Société était Hors concours, un de ses directeurs, M. E. Cavillon, étant membre du Jury.

Comité Linier de France.

Le Comité Linier de France fondé à Paris, en 1849, sur l'initiative de M. Feray d'Essonnes, ne fut cependant définitivement installé dans son premier local, rue des Petites-Ecuries, que le 6 février 1850.

Depuis cette date le Comité Linier se trouve étroitement lié au développement de l'industrie linière.

En 1862, le siège du Comité fut transporté à Lille où la filature de lin comptait déjà 300 000 broches en activité et 3 000 métiers à tisser.

L'action du Comité Linier de France s'étend à toutes les branches de cette industrie : la culture, le rouissage, le teillage, la filature.

Grâce à l'action du Comité Linier, la culture du lin, en France, n'a pas subi la même dépression que dans les autres pays d'Europe. Dans le Nord et les départements limitrophes, la culture du lin a sensiblement progressé.

Les concours liniers organisés par les soins du Comité ont eu pour objet l'étude comparative des engrais et des graines. Il n'est pas téméraire d'attribuer à cette action les rendements qu'obtiennent nos liniculteurs français.

Le Comité a étudié les procédés de rouissage industriels que les inventeurs ont proposés à son examen. Maintenant encore un concours est ouvert, doté de 5 000 francs de prix.

Les collaborateurs de l'industrie linière sont, chaque année, l'objet d'une récompense du Comité sur la proposition des chefs d'entreprise.

Son bureau est composé comme suit :

<i>Président</i>	MM. GUÉRIN (Louis);
<i>Vice-Présidents</i> ...	CHARVET (M.);
—	GUILLEMAUD (C.);
—	LE BLAN (Paul);
—	NICOLLE (L.);
<i>Secrétaire général</i> .	CREPY (Pierre);
<i>Trésorier</i>	DESCAMPS (Léon);
<i>Secrétaire adjoint</i> .	DURAND (Albert).

Le Comité Linier de France a été l'objet des distinctions suivantes :

Exposition Bruxelles 1910, Médaille d'or.

Concours National d'Agriculture Paris 1911, Médaille d'or.

Exposition Roubaix 1911, Grand prix.

— Turin 1911, Grand prix.

Syndicat des Filateurs de Lin, de Chanvre et d'Etoupes de France.

Ce Syndicat, dont le siège est à Lille, date de 1901; il est composé de 48 maisons possédant 55 filatures de lin, avec 460 000 broches environ, dont 360 000 broches au mouillé et 100 000 broches au sec.

Ces filatures emploient environ 25 000 ouvriers et ouvrières. Elles utilisent, comme force motrice, environ 40 000 chevaux vapeur, qui nécessitent une consommation journalière de 460 tonnes de houille.

Leur production annuelle est de 2 500 000 paquets environ.

Les exportations en Belgique, Angleterre, Espagne, etc., varient entre 10 et 15 % de la production.

Le Syndicat, depuis sa fondation, a eu plusieurs fois à pratiquer des mesures de réglementation de la production et de régularisation des prix de vente.

BUREAU

<i>Président d'honneur</i>	MM. LE BLAN (Paul).
<i>Vice-Président d'honneur</i>	THILLEUR.
<i>Président</i>	GUÉRIN (Louis).
<i>Vice-Présidents</i>	BOUTEMY (Louis), DRIEUX (Achille), NICOLLE (Louis), IRELAND (Henry).
<i>Secrétaires</i>	VANDENBOSCH (Jean), AGACHE (Donat).
<i>Trésorier</i>	BOMMART (R.).
<i>Archiviste</i>	YON (Alphonse).
<i>Secrétaire adjoint</i>	DURAND (Albert).

Les récompenses obtenues dans les précédentes expositions sont les suivantes :

- Liège, 1905, Diplôme d'Honneur.
- Londres, 1908, Diplôme de Grand prix.
- Bruxelles, 1910, Diplôme de Grand prix.
- Roubaix, 1911, Diplôme de Grand prix.

Louis Nicolle.

La filature, actuellement possédée et dirigée par M. Louis Nicolle, fut fondée il y a de longues années. A la fin du XVIII^e siècle, sous le nom de Benoît DELANNOY fils d'Antoine, les ancêtres de M. Nicolle fabriquaient déjà des fils retors.

Les petits-fils de Benoît DELANNOY, Emile, Jules et Eugène VERS-TRAETE y adjoignirent la filature mécanique du lin. De leurs mains, l'établissement passa à celles des fils d'Eugène et de son gendre Ernest Nicolle, lequel le légua à son fils Louis, le propriétaire actuel.

Autrefois fabrique de fils à coudre, la filature de M. Nicolle a particulièrement développé les fils de chaîne fins du n^o 120 au 180 destinés à la fabrication des batistes et linons ; cette production jointe à celle d'une autre grande filature de Lille, notamment, a permis aux tisseurs du Cambrésis de s'alimenter en France et l'importation anglaise de ces articles a sensiblement diminué.

Pour arriver à cet heureux résultat, M. Nicolle s'est assuré les machines de peignage, préparation et filature les plus perfectionnées. Grâce à une ventilation extrêmement soignée, les ouvriers de l'établissement travaillent, à l'heure qu'il est, dans une atmosphère aussi pure que le permettent les progrès de la science et de l'industrie.

Soucieux d'assurer à tous les points de vue le bien-être de ses ouvriers, M. Nicolle subventionne par des versements égaux à ceux des déposants, une caisse gérée par le personnel et qui assure aux malades la moitié de leur salaire pendant la durée de la maladie.

Un secours spécial de 1 fr. 50 par jour est attribué par M. Nicolle aux femmes en couches.

La maison Nicolle-Verstraete avait exposé à Paris, en 1889, et il lui fut décerné une médaille d'or.

A Bruxelles elle obtint un Grand Prix, puis à Roubaix M. Louis Nicolle fut mis Hors Concours, comme membre du Jury, et enfin à Turin où le Grand Prix lui a de nouveau été accordé.

Claude Guillemaud Fils Aîné et C^{ie}

La filature Claude Guillemaud fils aîné et Cie a été fondée à Seclin (Nord) en 1859. Avec ses dépendances et magasins elle occupe une superficie de plus de 4 hectares.

En 1886 cette filature comptait 5 000 broches.

Presque dès ses débuts, la filature Claude Guillemaud se distinguait par

la qualité de ses fils de lin de Belgique et lins de pays, fils supérieurs servant comme chaîne pour velours, pour toiles fortes et pour damassés et plus tard en lin de Russie et lin de Bretagne.

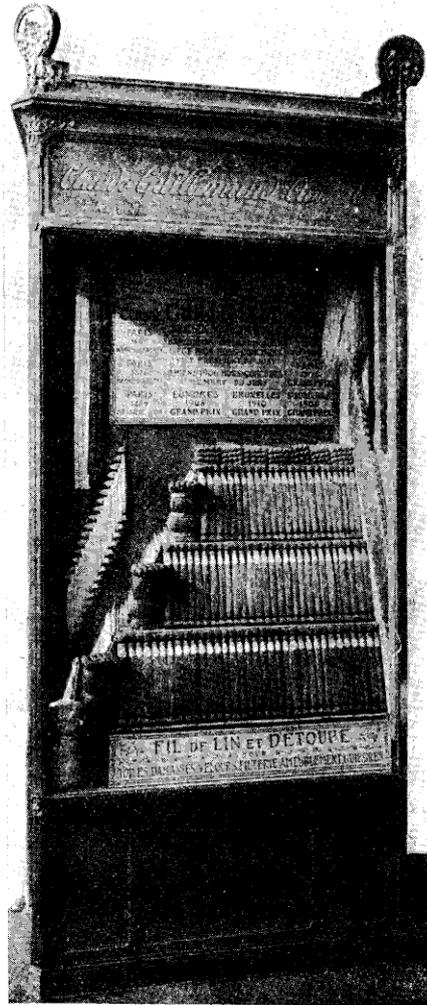
En résumé, la filature Guillemaud travaille les lins et les étoupes au mouillé et produit spécialement des fils en tous numéros pour le tissage des toiles de grand blanc et pour les damassés. Elle produit, en outre, les qualités spéciales en fils très tordus pour chaîne de velours destiné à l'ameublement; d'autres sortes conviennent à la filerie et aux dentelles.

Les fils de cette maison sont particulièrement appréciés pour le soin avec lequel ils sont filés et pour leur régularité; leur qualité étant invariablement maintenue, malgré les différences de récoltes, ils offrent aux tisseurs qui les emploient une parfaite sécurité; aussi sont-ils très recherchés.

Au point de vue des institutions patronales et des dispositions prises en faveur des ouvriers, la maison Guillemaud peut passer pour un modèle du genre. Depuis 1885 une caisse de secours a été instituée pour venir en aide aux ouvriers malades, aux réservistes; des secours en nature et en argent sont distribués aux femmes en couches, elles reçoivent également une layette et des aliments réconfortants.

D'autres secours sont distribués à l'occasion des mariages; enfin, depuis une vingtaine d'années, une caisse de retraite assure, après au moins 30 années de services et 55 ans d'âge, une pension de 360 francs par an.

Il y a quelques années, on a créé dans l'établissement une salle d'allaitement pour les femmes qui nourrissent leurs enfants et les soins donnés à cette occasion par une préposée spéciale ont produit le résultat de réduire la mortalité infantile de 31 %.



CL. GUILLEMAUD FILS AINÉ ET C^{ie}

Enfin, en 1905, la maison Guillemaud prit l'initiative d'instaurer aux écoles communales un cours de filature dont le professorat gratuit est assuré par le personnel de direction de l'usine.

La maison Claude Guillemaud a pris régulièrement part aux expositions; elle y a successivement remporté les récompenses suivantes :

- Paris, 1867, Médaille de bronze.
- Paris, 1878, Médaille d'argent.
- Paris, 1889, Médaille d'or.
- Bruxelles, 1887, Diplôme d'honneur.
- Paris, 1900, Grand prix.
- Saint-Louis, 1904, Grand prix avec félicitations du Jury.
- Liège, 1905, Hors concours, Vice-Président du Jury.
- Londres, 1908, Grand prix.
- Bruxelles, 1910, Grand prix.
- Roubaix, 1914, Grand prix.

Le Jury de Turin a décerné de nouveau un Grand Prix à la maison Claude Guillemaud fils aîné et Cie.

M. Claude Guillemaud a été fait successivement Chevalier de l'Ordre de Léopold et Chevalier de la Légion d'honneur.

André Huet et C^{ie}.

La Maison André Huet et Cie est la suite de la Maison Huet-Colombier, fondée à Lille, en 1830, par M. Huet-Colombier, grand-père de M. André Huet, chef actuel de la Maison.

En 1879, M. Charles Huet-Wattine acheta, à Halluin, un tissage mécanique de toiles.

Cette usine se développa surtout à partir de 1890, date à laquelle M. André Huet devint le collaborateur de son père, qui lui laissa la direction effective des affaires en 1891.

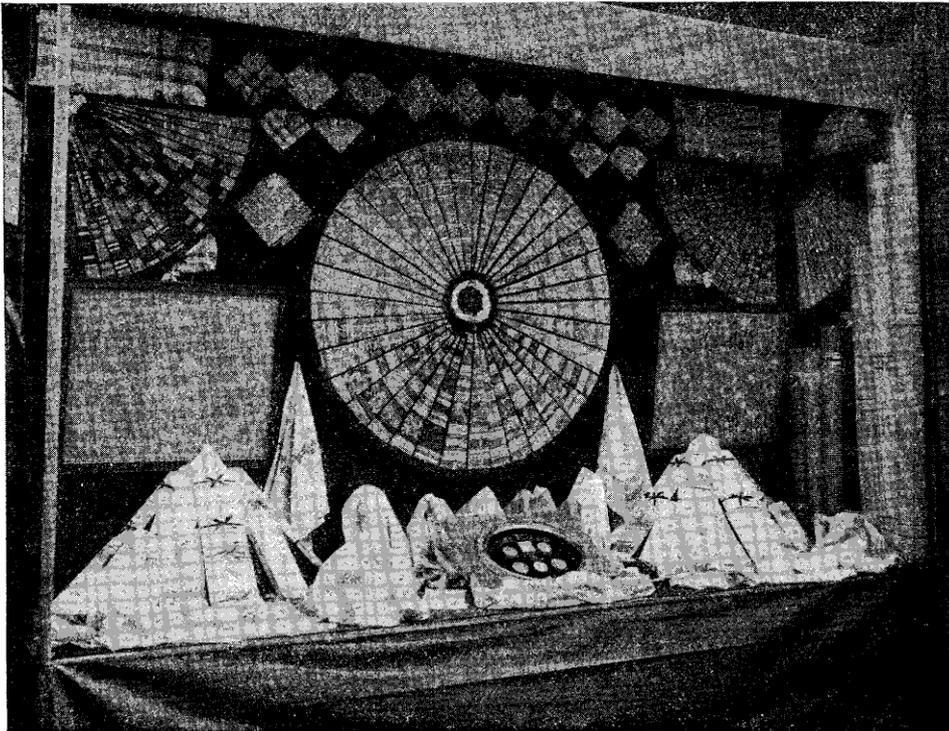
En 1904, M. André Huet prit la décision de diviser la partie industrielle de son affaire et fonda à la Madeleine-lez-Lille une usine modèle, comportant tous les perfectionnements de la mécanique moderne avec salles d'atelier, vastes, claires et parfaitement aérées.

Une institution de bienfaisance y vient spécialement à l'aide des femmes en couches.

Actuellement, les tissages de la Madeleine et d'Halluin occupent environ 850 personnes, employés, ouvriers et ouvrières, dont beaucoup sont titulaires de la Médaille du Travail du Ministère du Commerce.

Depuis quelques années, M. André Huet a fait de grands efforts pour exporter ses tissus en pays étrangers et notamment dans les pays d'Orient où il a obtenu des résultats très appréciables.

La vitrine de MM. André Huet et Cie, artistement disposée, contient des coutils et satins damassés pour literie et pour stores; du linge de table et de



ANDRÉ HUET ET Cie

toilette tant en classique qu'en fantaisie, toiles à teindre, toiles à robes, toiles pour stores jusqu'à 330 centimètres de largeur, tissus pour corsets.

Tous les coloris des tissus exposés sont grand teint, résistant au lavage; la plupart de ces tissus ont été apprêtés et finis dans les ateliers de la Maison.

Les récompenses obtenues par MM. André Huet et Cie aux expositions antérieures sont les suivantes :

Paris, 1900, Médaille d'argent.

Saint-Louis, 1904, Médaille d'argent.

Liège, 1905, Médaille d'or.

Saragosse, 1908, Diplôme d'honneur.
 Nancy, 1909, Diplôme d'honneur.
 Bruxelles, 1910, Diplôme d'honneur.
 Roubaix, 1911, Hors concours, Membre du Jury
 Turin, 1911, Grand prix.

Simonnot-Godard Fils.

La Maison Simonnot-Godard fils a été fondée en 1787. M. Simonnot-Godard y adjoignit, en 1882, l'importante Maison H. Guinet et Cie et en 1884 la Maison Lobry de Solesmes (Nord).

La spécialité de cette Maison consiste tout d'abord dans la fabrication des batistes et linons blancs, qu'elle vend en pièces ou qu'elle transforme en mouchoirs blancs ourlés à jour, en mouchoirs imprimés ou en mouchoirs fantaisies; la Maison fabrique également des tissus haute nouveauté avec mélange de fil, coton et soie; elle est connue pour la création de tissus qui sont particulièrement appréciés par les maisons de haute couture; elle a joint récemment à sa fabrication un rayon d'articles pour dames: blouses et robes de lingerie, chemisettes, etc..., qui, grâce à l'emploi de ses propres tissus et de ses nouveautés originales, lui permet de mettre à jour d'élégantes créations, que distingue une note absolument personnelle.

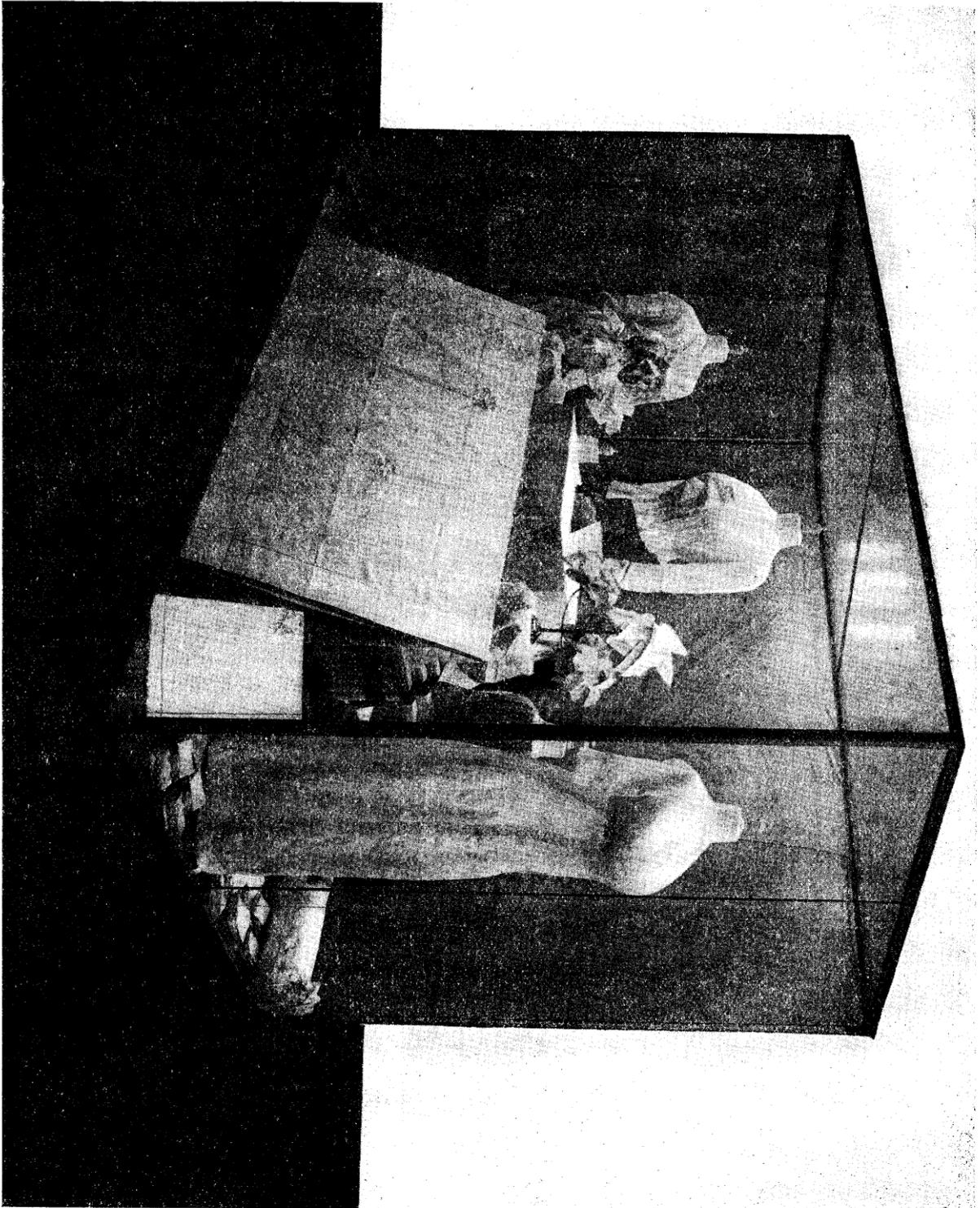
Dans une vitrine disposée avec un grand goût, la Maison exposait des batistes, des toiles, linons blanc, des tissus fantaisie, mouchoirs blanc et couleurs, des blouses et de la lingerie finement brodées; on remarquait, entr'autres, une robe de linon blanc avec dentelles et réapplication de broderies.

Le nombre des employés, ouvriers et ouvrières occupés par la Maison peut être évalué à 600 ou 800.

A la fabrique d'Haspres (Nord), a été fondée une société de secours mutuels, Sainte-Véronique, pour les ouvriers attachés à la Maison.

Voici, avec les récompenses obtenues, le détail des expositions auxquelles la Maison a pris part depuis 1889, époque à laquelle M. Simonnot-Godard père a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Moscou, 1891, Hors concours.
 Chicago, 1893, Hors concours.
 Anvers, 1894, Hors concours (Membre du Jury).
 Amsterdam, 1895, Hors concours.
 Bruxelles, 1897, Hors concours.



SIMONNOT-GODDARD FILS

Paris, 1900, Grand prix.
Glasgow, 1901, Grand prix.
Hanoï, 1902, Grand prix.
Liège, 1905, Hors concours (Membre du Jury).
Milan, 1906, Grand prix.
Londres, 1908, Hors concours (Rapporteur du Jury)
Bruxelles, 1910, Vice-président du Jury.
Roubaix, 1911, Grand prix.
Turin, 1911, Grand prix.

M. Joseph Simonnot était Président de la Classe 129. Il a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur, à la suite de l'Exposition de Bruxelles.

Le Jury a décerné à la Maison Simonnot-Godard un Grand prix.

A. Crespel.

La Maison A. Crespel a été fondée au commencement du XIX^e siècle. Sa fabrication comporte les fils de lin à coudre et à dentelles; les fils de lin, de chanvre et de coton simples et retors pour cordonniers, selliers, relieurs, les fils de coton et câblés en tous genres pour la couture à la main et à la machine, le coton à broder, etc...

Ses articles intéressent un grand nombre d'industries : la fabrique de chaussures, la reliure mécanique et à la main, la fabrique de filets de pêche et filet à broder, la ganterie, la fabrique de chapeaux de paille, la confection, la lingerie, etc...

M. Albert Crespel et ses prédécesseurs ont été les premiers en France et à l'étranger à mettre en vente des fils de lin en pelotes sous enveloppes. Leur fil en pelote « Au Conscrit » offre au consommateur sur les pelotes entourées d'une simple bande, l'avantage de pouvoir être utilisé jusqu'au dernier bout, sans en rien perdre et sans que la pelote puisse se mêler. La capsule dont le fil est recouvert l'empêche de s'altérer au contact de l'air et lui conserve sa fraîcheur.

Les premiers, également, ils ont introduit en France la fabrication des fils de lin retors à poisser, pour cordonniers; la vente de cet article, inaugurée seulement il y a une dizaine d'années, a pris un développement considérable et leur marque est au premier rang des marques françaises et étrangères.

Les Usines A. Crespel sont situées à Lille, à Hellemmes et à Wervicq et elles occupent 700 ouvriers.

L'usine de retorderie d'Hellemmes fut la première dans la région, complètement actionnée par l'électricité. Chacun de ses métiers est spécialement commandé par une dynamo. Sa puissance de commande générale est de 600 000 Kwts heures par an.

Les ouvriers bénéficient de pensions de retraites, s'élevant graduellement, suivant le temps de service ininterrompu dans la maison, jusqu'à 600 francs pour cinquante années de service et ce sans aucune participation des ouvriers. Les veuves d'anciens ouvriers reçoivent également une pension.

La Maison a créé au profit des ouvriers une fondation de :

10 lits à l'Hospice Général; 2 lits à l'Hospice Comtesse; 4 lits à l'Hospice des Incurables de Saint-André.

La valeur des produits de cette ancienne et honorable Maison est attestée par le nombre important de récompenses qu'elle a remportées dans les diverses expositions auxquelles elle a pris part :

Vienne, 1873, Médaille du progrès.

Paris, 1878, Médaille d'or.

Paris, 1889, Médaille d'or et Croix de la Légion d'honneur.

Chicago, 1893, Hors concours.

Anvers, 1894, Grand prix.

Amsterdam, 1895, Diplôme de Croix d'honneur.

Bruxelles, 1897, Grand prix.

Vienne, 1908, Médaille d'or.

Nancy, 1909, Grand prix.

Clermont-Ferrand, 1910, Grand prix.

Paris, 1900, Hors concours, Membre du Jury.

Bruxelles, 1910, Hors concours, Membre du Jury.

G. Vancauwenberghe, S. Davenport et C^{ie}.

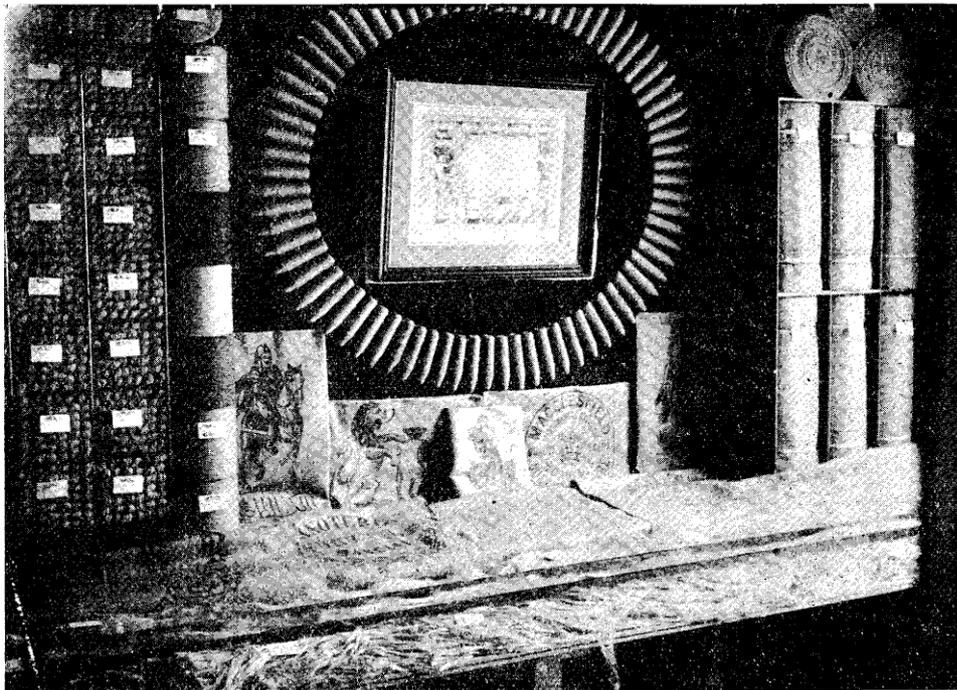
MM. G. Vancauwenberghe, S. Davenport et Cie ont fondé, à Saint-Pol-sur-Mer (Nord), en 1877, une filature de jute peigné et cardé, à laquelle ils ont joint, en 1892, un tissage pour la fabrication de la toile de ce textile.

Cet établissement occupe une surface de 70 000 mètres carrés et utilise pour sa marche régulière 3 machines à vapeur d'une force totale de 2 500 chevaux-vapeur.

La filature produit tous les genres de fils, simples et retors, depuis le 1/4/10 jusqu'au n° 20, elle intéresse par conséquent les fabricants de tissus pour ameublement, tapis, toiles d'emballage et de sacs et par ses sous-produits, la fabrication des ficelles ordinaires.

Le tissage transforme une partie des produits de la filature en tissus divers, pour la plupart destinés à la sacherie; il dispose, à cet effet, de métiers pouvant livrer des tissus depuis 70 centimètres jusqu'à 2 m. 20 de largeur.

Pour le compléter, MM. G. Vancauwenberghe, S. Davenport et Cie ont



G. VANCAUWENBERGHE, S. DAVENPORT ET C^{ie}

adjoit un atelier de couture, qui confectionne chaque jour de 15 000 à 20 000 sacs livrés à la clientèle marqués à la firme particulière du destinataire.

En résumé, la production annuelle de cette importante Maison, laquelle occupe 1 800 ouvriers est de :

- 9 000 000 de kilos de fils peignés et cardés ;
- 150 000 pièces de tissus ;
- 4 500 000 sacs ;

M. Georges Vancauwenberghe dont le dévouement aux humbles est connu, qui a créé pour enfants l'important sanatorium de Zuydcoote et qui est Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance publique, a doté les Établis-

sements G. Vancauwenberghe, S. Davenport et Cie, de plusieurs œuvres humanitaires destinées à améliorer le sort de leur personnel; savoir :

1° Une crèche où sont allaités par leurs mères les enfants des ouvriers travaillant dans l'usine.

2° Des réfectoires où, deux fois par jour, des soupes sont distribuées gratuitement aux ouvriers et ouvrières ayant moins de dix-huit ans;

3° Une société de secours mutuels qui compte 500 Membres et qui distribue des allocations aux ouvriers et ouvrières malades;

4° Des secours aux accouchées, à condition que l'accouchée se repose après sa délivrance;

5° Des secours aux réservistes et territoriaux, pour permettre à leurs familles de ne pas souffrir du manque de salaire de leur chef.

Aussi, en 1909, la Société Industrielle du Nord de la France a décerné à MM. Vancauwenberghe, S. Davenport et Cie, une Médaille de vermeil pour les progrès réalisés dans leurs ateliers au point de vue de l'hygiène et de la protection des ouvriers.

Les principales récompenses obtenues aux expositions nationales et internationales auxquelles elle a contribué sont les suivantes :

Paris, 1889, Médaille d'argent.

Anvers, 1894, Médaille d'or.

Lille, 1902, Diplôme d'honneur.

Liège, 1903, Diplôme d'honneur.

Bruxelles, 1910, Diplôme d'honneur.

Roubaix, 1911, Grand prix.

Turin, 1911, Grand prix.

Société Française "La Viscose".

La Société française "La Viscose" à Paris, a été fondée en 1903 pour fabriquer en France la soie artificielle de Viscose (Xanthate de cellulose) et ses dérivés.

La Société de la Viscose fabrique la soie dans son usine d'Arques-la-Bataille (près Dieppe) qui occupe constamment 950 ouvriers dont 500 hommes et 450 femmes; de plus, par suite d'arrangement avec des Sociétés amies, elle a assumé l'exploitation de l'usine de Vals-les-Bains (Ardèche) qui fabrique également la soie artificielle (240 ouvriers) et celle de l'usine de Saint-Just-des-Marais (près Beauvais) (60 ouvriers) qui produit le crinol et le fil viscosé.

Les différents objets exposés dans les vitrines ont été fournis par quelques-

uns des industriels qui emploient la soie de Viscose ; ils sont tous des produits de fabrication courante et non des objets manufacturés spécialement en vue de l'exposition.

Certaines qualités qui distinguent les articles exposés méritent d'être spécialement mises en relief.

Tout d'abord la soie de Viscose se teint en toutes nuances avec une régularité presque égale à celle de la soie naturelle ; elle convient à la fabrication des galons, passementerie, tresses et lacets. Les échantillons et coupons exposés permettent de se rendre compte de la variété et de l'importance des effets qui peuvent être obtenus au moyen de la Viscose.

Les plus remarquables de ces échantillons paraissent être : les voiles de la Maison d'Halluin-Lepers de Roubaix (chainés Viscose, tramés coton) les lainages de la maison Florimond Wattel de Roubaix (avec motifs de Viscose en trame) les cotonnades de la maison Viuda é Hijos de José Vila de Barcelone (avec motifs de Viscose en trame), deux échantillons de lainage avec motifs en blanc et en couleur de Viscose en chaîne, tous tissus teints en pièce, ce qui est la preuve indiscutable que la soie de Viscose supporte, sans en souffrir, le tissage et la teinture en pièce, soit avec la laine, soit avec le coton ; qu'écrue ou teinte en coloris solides, elle résiste, sans perdre ni son éclat ni sa couleur, au blanchiment et à la teinture des tissus de laine ou de coton dans lesquels elle est incorporée.

Il est intéressant aussi de signaler le chapeau confectionné par la maison " Modern Richelieu " dont la forme est en fil de coton viscosé (crin parisien) tissé (et non tressé).

En dehors des nombreux échantillons qui, dans les vitrines latérales du stand de la Société de la Viscose, constituent une collection documentaire et technique d'un haut intérêt, les qualités exceptionnelles de la soie de Viscose ont été mis en lumière par une série d'œuvres dues à la collaboration des premiers artistes de Paris.

Au centre du stand, une haute vitrine montre une grande portière, composée par le maître décorateur René Lalique : un oiseau féérique y apparaît au travers d'une forêt de rêve ; il illumine tout le fond du décor d'une clarté, radieuse, sur laquelle se détache le tronc rugueux et sombre des arbres du premier plan.

A gauche de la portière de Lalique, un paravent à quatre feuilles, en broderie de Viscose, dessiné par Karbousky, montre sur un fond d'étamine claire des gammes de bleus, de gris et de roses.

Dans la même vitrine, un napperon de broderie et guipure, œuvres du dessinateur d'art Mezzara, ainsi qu'une dentelle polychrome d'un caractère original et nouveau, prouvent qu'il n'est pas de travail de l'aiguille ou du fuseau auquel la soie de Viscose ne puisse se prêter avec la même souplesse.

Enfin, dans la vitrine de droite, une brocatelle dessinée par Giralton et

exécutée par M. Châtel de Lyon, nous présente, dans une tenture lumineuse et nacrée, une étoffe faite entièrement de soie Viscose, chaîne et trame.

Un tel ensemble d'exposition présente, à un égal degré, le plus haut intérêt industriel et artistique. Il montre le parti qui peut être tiré de ce textile si largement utilisé déjà.

Employé seul, écru, blanchi ou teint, en tissus, en dentelles en broderies ou passementeries, il réalise des effets d'une véritable somptuosité. Employé en mélange avec d'autres textiles, il vient leur ajouter la lumière et l'éclat qui donneront aux tissus les plus modestes, une élégance jusqu'alors impossible à obtenir à bas prix.

A l'exposition de Paris 1900 " La Viscose " a obtenu un Grand prix au Groupe des Industries chimiques.

Le Jury de Turin lui à décerné un Grand prix avec félicitations, félicitations que tous ont tenu à exprimer à M. François Carnot, leur collègue du Comité de la Classe 129.

SECTIONS ÉTRANGÈRES

Qu'il nous soit permis, avant d'aborder l'examen des expositions étrangères, d'exprimer un regret. La Belgique et la Russie exceptées, l'industrie du lin et du chanvre était par trop insuffisamment représentée.

Rien du Royaume-Uni et rien de l'Empire d'Allemagne; l'Italie elle-même ne donnait pas une idée exacte de l'importance de la production chanvrière et, à une honorable exception près, les grandes filatures qui utilisent ce textile s'étaient abstenues.

Toutefois, nous nous efforcerons, dans une revue rapide, de donner une idée suffisante de l'importance des maisons qui avaient pris part à ce tournoi international, ainsi que de la valeur des produits exposés.

Société anonyme, ancien Etablissement Boucher-Feyerick.

La filature Boucher-Feyerick, transformée en Société anonyme, a été fondée en 1853. Elle comprend 13 448 broches et occupe 810 ouvriers. Sa production est de 390 000 bundles; elle fabrique des fils de lin et d'étoffe chaîne et trame.

Les distinctions qu'elle a obtenues aux expositions antérieures sont :

Anvers, 1885, Médaille d'argent.

Bruxelles, 1910, Médaille d'or.

Roubaix, 1911, Diplôme d'honneur.

A Turin, la Maison a été mise Hors concours, M. J. Boucher-Van Zuylen, Administrateur de la firme, faisant partie du Jury comme Vice-président.

Etablissement Gratry (Société anonyme).

Cette très importante maison a été fondée en 1872 par feu M. Jules Gratra. Elle possède des usines en France, Belgique, République Argentine, Chili, et occupe 3 300 ouvriers environ.

Elle fabrique spécialement les coutils à matelas, toiles blanches, mou-

choirs, cotonnades (imitation de draperie) pour l'exportation; aussi le linge de table.

Son chiffre global d'affaires atteint, en 1911, 22 millions de francs.

C'est la Maison de Belgique, sise à Courtrai, qui exposait à Turin.

Son stand ne présentait que des genres principalement appropriés à la consommation italienne; il comprenait surtout des toiles blanches et batistes en pur lin des Flandres, de 80 à 350 centimètres de largeur, depuis les genres ordinaires jusqu'aux plus fins. Un bel assortiment de mouchoirs, aussi en pur lin, disposé avec élégance, méritait d'être particulièrement remarqué.

Aux expositions antérieures, la maison Gratry a obtenu :

Paris, 1900, Médaille d'or.

Saint-Louis, 1904, Grand prix.

Liège, 1905, Grand prix.

Bruxelles, 1910, Grand prix.

A Turin, l'un des Administrateurs délégués, M. Léon Delvoye, ayant été nommé Membre du Jury, la firme a été déclarée Hors concours.

Société anonyme Linière Gantoise.

La Société anonyme Linière Gantoise est la plus importante filature de Gand. Elle produit des fils de lin et d'étope écrus et blanc bis, depuis le n° 8 jusqu'au n° 110 en lin mouillé et depuis le n° 8 jusqu'au n° 40 en fils d'étoupes au mouillé.

La Maison produit également les fils d'étoupes à sec du n° 6 au 16 inclus.

La vitrine de cette puissante Société contenait différentes marques de fils, tant écrus que blanchis. Il faut remarquer que la Linière Gantoise possède une blanchisserie où l'on obtient tous les degrés de blanchiment et d'apprêt. La filature a 60 000 broches et occupe 3 000 ouvriers.

Elle a obtenu les plus hautes récompenses aux expositions antérieures et le Jury de Turin lui a décerné un Grand prix.

Filature Feyerick (Société anonyme).

Créée en 1842, la filature Feyerick, Société anonyme, a son siège social à Gand, rue Neuve-Saint-Pierre, n° 59.

Sa fabrication comporte les fils de lin et d'étoupes mouillés, forte chaîne

pour tissage, depuis le n° 18 jusqu'au 50 en fils de lin et du n° 12 au 30 en fils d'étoupes.

Très recherchés sur tous les marchés, ses fils sont renommés pour leur belle qualité, leur grande force et régularité et la richesse de leurs matières qui les placent au rang des premières chaînes mécaniques.

La filature Feyerick occupe actuellement 650 ouvriers qui travaillent dans les meilleures conditions hygiéniques.

La filature Feyerick a exposé à Turin des échantillons de fils de lin et d'étoupes tant en écriu qu'en blanchi et teint. Elle a fait valoir également diverses pièces de machines, de broches spéciales de son invention, ainsi que des reproductions des dernières améliorations apportées à ses installations.

Ces divers produits ont été remarqués par le Jury qui lui a décerné le Grand prix; cette même distinction a été obtenue par la Société à Milan, en 1906; Bruxelles, 1910; Roubaix, 1911 pour ne citer que les derniers.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que M. F. Feyerick, administrateur principal de la Société, a été appelé à la présidence de la Fédération internationale des Associations patronales de filature de lin et d'étoupes, un organisme qui, quoique créé récemment, est appelé à rendre les plus grands services à l'industrie linière.

Linière Saint-Sauveur (Société anonyme).

La Linière Saint-Sauveur est une ancienne filature de lin et d'étoupes située à Gand; elle produit spécialement des fils de lin et d'étoupes, lin au mouillé, en chaîne et qualité supérieure, du n° 10 au n° 60 tant écrius que blanchis.

Cette usine qui, de par son importance, occupe le quatrième rang parmi les filateurs de lin et d'étoupes de Belgique, compte plus de 700 ouvriers et le nombre de ses broches en activité dépasse 14500.

Récompenses antérieures :

- Paris, 1900, Médaille d'or.
- Liège, 1905, Hors concours, Membre du Jury.
- Tourcoing, 1906, — —
- Bruxelles, 1910, — —

Le Jury de Turin lui a décerné un Grand prix.

Léonard De Kien et Fils.

La Maison L. de Kien et fils a été fondée en 1863 sous la raison sociale Boutry-Van Isselsteyn et Cie par MM. Boutry-Van Isselsteyn et Léonard de Kien.

En août 1889, M. Léonard de Kien constitua la Société en nom collectif actuelle, avec ses fils et trois de ses employés, sous la firme Léonard de Kien et fils.

Les Établissements de cette maison comportent : une filature d'étoupes, un tissage mécanique et un tissage à la main de tissus de lin, chanvre, coton et jute; toiles et toiles mixtes en tous genres, depuis la toile à voile jusqu'à la toile pour vêtements et chemises.

SPÉCIALITÉS : Toiles pour tailleurs et canevas pour stores.

IMPORTANCE : Force 800 chevaux. — Environ 1300 ouvriers, 800 métiers à tisser.

DISTINCTIONS :

Bruxelles, 1897, Médaille d'or.

Paris, 1900, Hors concours, Membre du Jury.

Saint-Louis, 1904, Grand prix.

Liège, 1905, Hors concours, Président du Jury.

Tourcoing, 1906, Hors concours, Membre du Jury.

Milan, 1906, Hors concours, Membre du Jury.

Bruxelles, 1910, Hors concours, Président du Jury.

Roubaix, 1911, Grand prix.

A Turin, en 1911, la maison obtient un Grand prix.

M. Léonard de Kien est membre du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce depuis 1896. Il est Officier de l'Ordre de Léopold et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Société anonyme de l'Ancienne Blanchisserie Charles Vandewynckele.

La Blanchisserie, Société anonyme, anciennement Charles Vandewynckele, est la plus ancienne de Gand et de beaucoup la plus importante de toute la Belgique. Elle s'occupe du blanchiment des fils d'étoupe, de lin

de coton, de chanvre et de jute dans tous les numéros et les degrés. Sa production totale annuelle varie suivant la marche des affaires de 3 000 000 à 3 060 000 kilos.

Elle s'est spécialisée dans les grands blancs et dans son fort apprêt spécial à donner au fil destiné à faire chaîne mécanique.

Récompenses antérieures :

Bruxelles, 1888, Médaille d'or.

Paris, 1889, Médaille d'or.

Anvers, 1894, Diplôme d'honneur.

Milan, 1906, Grand prix.

Le Jury de Turin lui a décerné un Grand Prix.

Alsberge et Van Oost.

La Maison Alsberge et Van Oost est une Société en nom collectif, à Gand. Elle s'occupe du blanchiment des fils et tissus de lin, chanvre et coton; son exposition se compose de fils de lin simples et retors lessivés, crévés et blanchis depuis le quart blanc ordinaire jusqu'aux blancs les plus avancés.

Cette firme existe depuis 32 ans, et occupe 400 ouvriers.

Récompenses obtenues aux expositions :

Liège, 1905, Grand prix.

Milan, 1906, Grand prix.

Paris, 1889, Médaille d'or.

Paris, 1900, Médaille d'or.

Liège, 1905, Hors concours, Membre du Jury.

Milan, 1906, Grand prix.

A Turin le Jury lui a décerné un Grand Prix.

Fabrique de soie artificielle d'Obourg (Société anonyme).

Cette Société anonyme constituée en août 1904, au capital de 1 500 000 fr., a pour objet la fabrication et le commerce de la soie artificielle, son siège est à Obourg-lez-Mons.

Son exposition se composait non seulement de fils, mais d'articles très variés et d'une grande perfection de fabrication. Sa production atteint 2 000 kilogs par jour.

Antérieurement, la Société avait été mise hors concours à Bruxelles, en 1910, son administrateur étant membre du Jury.

La soie artificielle d'Obourg a été très remarquée par le Jury qui lui a décerné un Grand prix.

Linière des Flandres (Société anonyme).

La Linière des Flandres, filature de lin et d'étoupes, constituée en Société anonyme à Gand. Elle compte 14 000 broches et occupe 600 ouvriers.

Sa production consiste en fils de lin du n° 8 au n° 60 et en fils d'étoupes de 8 à 35.

Aux expositions antérieures la Linière des Flandres a obtenu :

- Paris, 1878, Médaille d'argent.
- Anvers, 1885, Médaille d'or.
- Barcelone, 1888, Médaille d'or.
- Bruxelles, 1888, Médaille d'or.
- Paris, 1889, Médaille d'or.
- Roubaix, 1911, Hors concours
- Turin, 1911, Diplôme d'honneur.

José de Ven.

La maison José de Ven, à Ingelmunster, a été fondée en 1865, à Menin.

L'Établissement comprend 200 métiers et occupe, en outre, 75 à 100 métiers de tisserands travaillant à domicile.

La vitrine de cette maison contient des toiles blanches pour lingerie et des toiles pour stores.

La maison produit également des toiles pour tailleurs, à destination des Balkans et des pays d'outre-mer.

Mais M. de Ven signale les deux spécialités actuelles de sa fabrication : la toile pour robes en pur lin et les coutils pour hommes également en pur lin, qui trouvent leur débouché dans l'Amérique latine.

Le Jury a accordé à M. José de Ven un Diplôme d'honneur.

Félix Coppens.

La Maison Félix Coppens, de Courtrai, fabrique des étoffes diverses spécialement pour cordonnerie, corsets et aussi pour vêtements. Les articles exposés à Turin étaient surtout ce que la Maison exporte dans les pays d'Orient.

La Maison Coppens a exposé antérieurement à Anvers, à Bruxelles, à Liège, à Barcelone, à Saint-Louis, à Tourcoing et à Roubaix et a obtenu des Médailles d'or et Diplômes d'honneur.

Le Jury de Turin lui a accordé un Diplôme d'honneur.

Linière Tournaisienne (Société anonyme).

La Linière tournaisienne, filature de lin et d'étoupes, Société anonyme à Tournai.

Maison très ancienne ; fondée en 1835 par MM. Boucher frères, transformée en 1881 en Société anonyme.

Elle comprend 9 600 broches au mouillé, 1/3 lin, 2/3 étoupe ; elle file spécialement les numéros 35 à 45 lin et les numéros 25 à 35 étoupe.

Bruxelles, 1910, Hors concours Membre du Jury.

M. Victor Lefebvre, un des chefs de la Maison, est Chevalier de l'Ordre de Léopold et Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Le Jury de Turin lui a décerné une Médaille d'or.

Linière de Roulers (Société anonyme).

La Linière de Roulers fondée en 1864, existe depuis 1893 en Société anonyme.

Elle fabrique en fils d'étoupes, depuis le 14 jusqu'au 40 mouillé et en fils de lin, du 30 au 50 mouillé.

Le Jury de Turin lui a décerné une Médaille d'or.

L. Tollenaere et fils, Filature à Gand.

Médaille d'or.

Steyt frères, Tissage à Courtrai.

Médaille d'or.

L. Grenier et frère, Filature à Gand.

Médaille d'argent.

L'Union Linière, Filature à Gand.

Médaille d'argent.

Linière Saint-Pierre, J. de Vos et C^{ie}, Filature à Gand.

Médaille d'argent.

Gustave Van den Berghe, Filature à Berlaere.

Médaille d'argent.

Joseph Verwée-Gillon, Tissage à Courtrai.

Médaille d'argent.

ALLEMAGNE

Kuntsfæden-Gesellschaft, à Jülich.

La Kuntsfæden-Gesellschaft est une fabrique de soie artificielle, située à Jülich.

Elle exposait des fils de soie obtenus par le procédé de la nitro-cellulose, tant en écreu qu'en teints à diverses nuances.

De plus, la vitrine contenait tout un assortiment d'articles variés confectionnés en soie artificielle ou l'employant : broderies, dentelles, tapisseries, tresses, galons et ganses.

Le Jury de Turin a décerné un Grand Prix à la Kuntsfæden-Gesellschaft.

RUSSIE

Nowo-Kostromsky (Société anonyme).

La Société anonyme de la Nouvelle Linière de Kostroma a été fondée en 1866 avec 4 804 broches et 22 métiers à tisser; c'est actuellement la plus grande filature de lin connue, puisqu'elle compte 52 576 broches, dont 47 600 au mouillé, 1 400 au sec et 3 576 broches à retordre.

Elle comprend, en outre, un tissage de 550 métiers, utilise 4 300 chevaux-vapeur et occupe 5 200 ouvriers.

Son chiffre d'affaires annuel s'élève à environ 600 000 roubles.

Elle produit des fils de lin érus et blanchis, des toiles de ménage, des bâches et des toiles à voile.

Les maisons ouvrières abritent environ 1 000 ouvriers; école recevant 850 élèves; hôpital disposant de 56 lits, pharmacie, Caisse d'épargne, etc.

Récompenses antérieures :

Nijni-Novogorod, 1896, Médaille d'or.

Paris, 1900, Grand prix.

Liège, 1905, Grand prix.

A Turin, le Jury lui a décerné un Grand Prix.

Société des Manufactures de Girardow.

La Société par actions de Girardow, Ghille et Ditrich, près de Varsovie, existe depuis 1833 et occupe 8 116 ouvriers.

Elle fabrique des fils de lin et aussi des toiles de lin, nappes, serviettes.

La Société met à la disposition de son personnel : église, école, hôpital, bains, crèches, théâtre.

Aux expositions antérieures elle a obtenu :

Vienne, 1873, Amsterdam, 1883, Anvers, 1885, Diplômes d'honneur.

Paris, 1900, Grand prix.

Le Jury de Turin lui a décerné un Grand Prix.

Société de la Manufacture de lin Romanovskaia.

La Société de la Manufacture de lin Romanovskaia est située à Romanovsk-Borisoglebsk, dans le gouvernement de Jaroslav.

Elle existe depuis 1864 et occupe environ 2 490 ouvriers.

Elle produit des fils de lin tant en écreu qu'en blanchi et fabrique des tissus de lin, blancs et en couleur.

La Société a bâti pour son personnel un hôpital, des écoles, des crèches et met à leur disposition des habitations ouvrières.

Elle a obtenu de nombreuses récompenses aux expositions antérieures et le Jury de Turin lui a décerné un Grand Prix.

Société J. Gribanoff fils.

La Société J. Gribanoff fils, à Weliki-Ustug, gouvernement de Vologda, existe depuis 1843 et occupe environ 2 000 ouvriers.

Elle comprend filature et tissage.

Cette importante Société met à la disposition de son personnel une église, une école, un hôpital et des maisons ouvrières; elle a organisé, en outre, une coopérative de consommation, etc.

Paris, 1867, Médaille d'or.

— 1878, Médaille d'argent.

Le Jury de Turin lui a décerné un Diplôme d'honneur.

Manufacture de Viazniki de S. J. Senkoff.

La Manufacture de S. J. Senkoff à Viazniki, gouvernement de Wladimir, date de 1765. Elle occupe 1 500 ouvriers et produit des fils et toiles en écreu et en demi-blanc.

Une école, un hôpital, une maison de refuge, attestent la sollicitude des chefs de cette maison pour le personnel ouvrier.

Paris, 1889, Médaille d'or.

Chicago, 1893, Médaille d'or.

Le Jury de Turin lui a décerné un Diplôme d'honneur.

Manufacture B.-F. Demidoff.

La Manufacture B.-F. Demidoff, à Viazniki, gouvernement de Wladimir, existe depuis 1815 et occupe environ 3 000 ouvriers.

Elle fabrique des fils et des toiles de divers genres. La Manufacture Demidoff a fondé pour son personnel une école, un hôpital et un asile pour les vieillards.

Elle a obtenu les récompenses suivantes :

Paris, 1889, Médaille d'or.

Chicago, 1893, Médaille d'or.

Le Jury de Turin lui a décerné une Médaille d'or.

Société Linière « La Dwina ».

La Société linière « La Dwina » est une filature fondée, en 1904, à Witebsk, où elle emploie environ 1 200 ouvriers.

La Dwina assure son personnel contre les accidents du travail; elle a organisé pour les ouvriers, un hôpital, une pharmacie et une école pour les enfants.

Cette Société a obtenu une Médaille d'or à l'Exposition linière de Moscou en 1911.

Le Jury de Turin lui a décerné une Médaille d'or.

M. A. Schoustroff (Société anonyme).

La Société anonyme M. A. Schoustroff, à Moscou, a été fondée en 1836. Elle occupe 600 ouvriers et fabrique des tissus de lin, des toiles à voile et aussi des costumes et sacs en toile de lin imperméabilisée.

Cette maison a fondé un hôpital et une école pour son personnel.

Paris, 1878, Mention honorable.

Le Jury de Turin lui a décerné une Médaille d'argent.

A. T. Malinine.

La Maison Alexis Malinine comprend une filature et un tissage de lin à Senkovo.

Cette firme, fondée en 1842, occupe 900 à 1 200 ouvriers.

Elle a doté son personnel de maisons ouvrières, d'une école, d'une ambulance, d'une pharmacie, etc.

Le Jury de Turin lui a décerné une Médaille d'argent.

Les cinq autres Médailles d'argent portées au tableau récapitulatif des récompenses ont été attribuées :

Au Zemstvo du gouvernement de Moscou,

— — — de Poltava,

— — — de Valdaï (gouvernement de Nijni-Novogorod),

qui ont exposé des tissus confectionnés par les populations rurales.

Les populations rurales de Kostroma et l'Atelier d'Instruction d'Orel, pour les mêmes articles, ont également obtenu, chacun, une Médaille d'argent.

ITALIE

Corderia Nazionale.

La Corderia Nazionale, ancienne Maison Carrerna et Torre, a son siège à Sampierdarena, près Gênes, sa fondation remonte à l'année 1786, elle est actuellement constituée en Société anonyme, au capital de 1 600 000 francs.

Cette importante Société fabrique surtout les cordages, les ficelles en tous genres, elle a une spécialité de câbles pour transmission en chanvre et en coton.

Elle s'occupe de la fabrication des câbles mécaniques pour la marine, les transmissions électriques et l'industrie.

Sa production journalière est d'environ 10 000 kilos.

La Corderia Nazionale a obtenu de nombreuses récompenses à Paris, à Berlin, à Vienne, Milan, etc., soit en tout 16 Médailles d'or, 5 Médailles d'argent, un Grand prix, un Diplôme d'honneur.

Le Jury de la Classe 129 lui a accordé un Grand prix.

Cines (Société anonyme).

La Société Cines est une Société anonyme dont le siège est à Rome, au capital de 3 000 000 de francs.

Elle s'occupe, dans son usine de Padoue, de la fabrication des soies artificielles et des produits l'utilisant.

Dans une très jolie vitrine elle expose des soies artificielles, tant en écreu qu'en couleur de toutes espèces, remarquablement variées. Elle présente, en outre, des tissus, des dentelles, des broderies, des garnitures utilisant la soie artificielle en noir et en couleurs.

Aux expositions antérieures, la Société Cines a obtenu de nombreuses récompenses.

Le Jury de Turin lui a décerné un Grand prix.

Giuseppe Roi.

La Maison Giuseppe Roi a été fondée à Vicence, en 1835. Elle ne comprit, tout d'abord, qu'un peignage de chanvre et de lin, auquel, en 1858, furent adjoints un tissage et une blanchisserie; en 1875 fut installée la filature.

La production de la maison, dans toutes les sortes de qualités de chanvre italien, se signale par de véritables spécialités; son chanvre peigné, ses fils de long brin et d'étaupe de chanvre et ses toiles écreues et blanchies sont très appréciées sur les marchés étrangers.

Les ouvriers sont assurés gratuitement contre les accidents, on a aussi pourvu aux cas d'invalidité et de vieillesse; les jeunes filles reçoivent une dot lorsqu'elles se marient et un secours en argent au moment des naissances.

Des écoles ont été établies pour les enfants des ouvriers où on leur distribue de la nourriture et des vêtements. Enfin, des logements ouvriers sont mis à la disposition du personnel aux prix les plus réduits.

Le propriétaire actuel de la Maison est le Marquis Giuseppe Roi.

La Maison Giuseppe Roi a obtenu dans les différentes expositions nationales et internationales des récompenses nombreuses, particulièrement à Vérone en 1868, Turin en 1871, Milan 1881, Turin 1884 et 1898 et deux Grands prix à Saint-Louis 1904 et Milan 1900.

Le Jury lui a décerné un Diplôme d'honneur.

G.-B. Galimberti e Figli.

La Maison Galimberti et Fils, à Osnago, a été fondée en 1856, elle comporte 400 métiers pour la toile et le linge damassé, etc.

Les établissements Galimberti assurent le blanchiment de toute leur production et aussi le finissage de leurs toiles.

Le Jury de Turin lui a décerné un Diplôme d'honneur.

Setificio, Reggio, Rieti et Cie de Ferrare.

Soie artificielle.

Diplôme d'honneur.

Anselmeyer et Cie de Naples.

Fils de kapok pur et mélangé avec du coton; tissus fabriqués avec ces produits.

Médaille d'or.

École professionnelle du Linificio et Canapificio Carugati à Villa d'Almé.

Médaille d'or.

Mario Roascio a Drovero.

Tissus en fibre de coco.

Médaille d'or.

Antonio Pagagni.

La Maison Antonio Pagagni, fondée, en 1868, à Besana, dans la Brianza, province de Milan, comporte deux établissements, à Besana, pour le tissage et le blanchiment de tissus de lin, toile de ménage, linge de table et de toilette.

La production qui est d'environ 900 000 mètres s'écoule en partie en Italie et dans l'Amérique du Sud.

L'usine emploie environ 400 ouvriers.

Une Société de secours mutuels a été organisée en faveur des ouvriers de l'usine; elle comporte, en outre, des sections d'école de dessin pour garçons, d'école de travail pour fillettes, section de gymnastique, dramatique, bibliothèque circulante, etc...

Le Jury de Turin a décerné à la Maison Pagagni une Médaille d'or.

Torley a Saronno.

Tresses, broderies, soutaches, article divers, etc..., dont une partie est manufacturée en soie artificielle.

Médaille d'or.

Louis Brugiagrotti, de Viterbe.

Cordes et chanvre.

Médaille d'argent.

Georges Panizza, à Borgosesia.

Corderie.

Médaille d'argent.

Charles Pozzoli, à Agliate.

Galons et ganses en soie artificielle.

Médaille d'argent.

Rivolta Carmignani et Cie.

Médaille d'argent.

Michel Russo à Bordigera.

Mention honorable.

AUTRICHE-HONGRIE

Heinrich Klinger.

La Maison Heinrich Klinger de Vienne avec succursale à Budapest a été fondée en 1858.

Ses usines ont été établies d'abord en Autriche; elle introduisit ensuite, en Hongrie, la fabrication des articles de lin, successivement en 1888, en 1893 et en 1900.

Ses fabriques de Hongrie comportent des tissages, des teintureries, des ateliers d'apprêt et de confection. Elles occupent 1100 ouvriers et environ 1500 ouvriers à domicile.

Les établissements Heinrich Klinger produisent les tissus de lin en tous genres, articles d'équipement pour l'armée et la marine, bâches, étoffes imperméables, tuyaux, etc...

Cette maison est la première qui ait introduit en Hongrie la fabrication de ces divers articles.

Outre la vente à l'intérieur du pays, elle exporte dans les pays Balkaniques, en Turquie, Amérique du Sud, etc...

Plusieurs récompenses ont consacré l'importance de cette honorable firme dans les expositions successives où elle a figuré, notamment à Paris en 1900 où elle a obtenu un Grand prix.

A Turin, elle avait demandé à rester Hors concours.

Taussig (Samuel) et Frère, à Gior.

Tissus.

Médaille d'argent.

SERBIE

Jovanovich et Andreievitch, à Nisch.

Chanvres peignés et bruts.

Médaille d'argent.

Fabrique de chanvre Svilainatz.**Fabrique de chanvre
de MM. Illich et C^{ie}, à Lescovatz.****Fabrique de M. Josipovich, à Lescovatz.**

Chanvres bruts et travaillés; chacun une Médaille de bronze.

Iecsmenitz, à Belgrade.

Tissus.

Mention honorable.

TURQUIE

L'exposition de la Turquie se borne à quelques paquets de chanvre gris, blanchi et jaune pour lesquels trois Mentions honorables ont été décernées.

SIAM

L'exposition du Siam se borne à quelques matreaux de fibres tirées de végétaux textiles, notamment de phormium.

Une Mention honorable lui a été attribuée.

CHINE

L'Exposition de Chine comporte quelques paquets de ramie filée et quelques petites pièces de tissus de ramie. Ces spécimens étaient si peu distincts les uns des autres et si difficilement appréciables, que nous ne voyons vraiment rien à en dire.

Yintchan et C^o, à Houtchan.

Filature et tissage de lin.
Diplôme d'honneur.

C. Matassin Tchansha, à Hounan.

Médaille d'or.

Chambre de Commerce de Setchoan.

Médaille d'argent.

Fonyitai. Tissage de Taitchan.

Tissage : Médaille d'argent.
Quatre autres maisons se sont partagé :
Une Médaille d'argent, deux Mentions honorables et une Médaille de bronze.

BRÉSIL

Les diverses maisons du Brésil, qui ne présentent guère que des échantillons de fibres variées et quelques types de tissus, sauf la maison Alvaro Guimares qui expose des toiles pour sacs et des sacs confectionnés, se partagent quatre Médailles d'or, une Médaille d'argent, une Médaille de bronze et une Mention honorable.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Même observation en ce qui concerne la République Argentine ; nous devons cependant signaler un syndicat formé pour l'utilisation des fibres de lin à Buenos-Ayres, auquel a été décerné une Mention honorable.

En effet, le lin n'est cultivé en Argentine que pour la graine; jusqu'à présent la fibre n'a trouvé aucun emploi et on se contente de la brûler. Ce syndicat prétend être parvenu à assouplir suffisamment la fibre pour permettre de l'utiliser en vue de la production des gros numéros, de façon à remplacer, en quelque manière, les étoupes.

Le Musée de l'État de Rio de Janeiro, qui exposait des fibres textiles, a obtenu également une Mention honorable.

PÉROU

Le Comité d'Organisation péruvien, à Lima, exposait des échantillons de ramie préparée suivant la méthode de J.-F. Barbe.

Le Jury lui a décerné une Mention honorable.

VENEZUELA

Une exposition de fibres textiles du Venezuela a obtenu une Mention honorable.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Une exposition collective du Gouvernement de la République Dominicaine exposait des chanvres travaillés et peignés.

Le Jury de Turin lui a décerné un Diplôme d'honneur.

CHAPITRE V

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Ainsi que nous l'avons déclaré, au commencement de ce rapport, nous ne croyons pas devoir donner, une fois de plus, un historique de l'industrie linière, depuis ses débuts jusqu'à nos jours. En effet, ce travail a été fait à diverses reprises, à l'occasion des expositions antérieures : en 1867, par l'honorable M. Carcenac; en 1889, par M. Simonnot-Godart; en 1904, à l'occasion de l'Exposition de Saint-Louis et avec une documentation remarquable, par notre collègue, M. Étienne Maseré; enfin par notre collègue, M. Joseph Simonnot, rapporteur de l'Exposition de Londres en 1908.

Renvoyons ceux qui seraient curieux des détails, à ces intéressantes monographies. Nous leur indiquons, en outre, les ouvrages spéciaux de M. Alfred Renouard et les résumés substantiels, parus récemment, de M. James Dantzer.

Bornons-nous à rappeler succinctement, que la filature mécanique du lin a été inventée par notre compatriote, Philippe de Girard, à la suite de la création du prix de un million, mis, en 1810, par Napoléon, à la disposition de celui qui inventerait une machine à filer le lin. C'est en 1812 que Philippe de Girard installa, à Paris, rue Meslay, la première filature de lin; elle comptait 2 000 broches; puis, peu après, une seconde fut ouverte rue de Charonne.

La tourmente de 1813 emporta le tout. Nous retrouvons Philippe de Girard poursuivi par le malheur, successivement à Vienne, en 1817; à Moscou, en 1823. Entre temps, les Anglais avaient réussi à se procurer les plans des machines de notre compatriote et en avaient construit assez pour qu'en 1825 Philippe de Girard pût voir, à Dundee et à Leeds, 30 000 broches fonctionnant d'après le système de son invention.

A cette date, déjà, les Anglais commençaient à envahir nos marchés du Nord.

C'est alors que deux courageux citoyens, J.-A. Scrive-Labbe, de Lille, et Ernest Feray, d'Essonnes, allèrent s'embaucher comme ouvriers dans les filatures anglaises, y passèrent deux ans à copier les modèles et les pièces mécaniques nécessaires à la reconstitution des métiers à filer et les rapportant sur

notre sol, au péril de leur vie, car les Anglais en interdisaient sévèrement l'exportation, nous rendirent l'invention de Philippe de Girard qui, entre temps, était mort de découragement et de misère.

En 1836	on comptait en France	6 000 broches.
1840	—	57 000
1850	—	324 000
1860	—	502 000
1870	—	550 000
1883	—	430 000
1900	—	499 945
Actuellement	on en compte	570 000

Presque toutes ces broches sont réparties dans diverses localités de l'arrondissement de Lille.

L'Allemagne (en Westphalie et en Silésie) compte environ	280 000 broches
L'Autriche (surtout en Bohême) compte environ	300 000 —
La Belgique	— 310 000 —
L'Irlande	— 950 000 —
La Grande-Bretagne	— 300 000 —
L'Italie	— 100 000 —
La Russie	— 375 000 —

Ces préliminaires une fois établis, nous estimons que ce qui importe, à l'occasion de l'Exposition de Turin, c'est de préciser l'état de l'industrie linière, au moment même où cette grande manifestation internationale s'est produite.

Nous le ferons d'abord pour la France et ensuite pour les autres pays exposants, notamment pour l'Italie, au triple point de vue de la culture du lin et du chanvre, de la filature de ces textiles et enfin du tissage.

Nous dirons un mot du jute et aussi des autres végétaux filamenteux servant à la fabrication des câbles et des cordages.

I

CULTURE DU LIN ET DU CHANVRE

Il faut bien constater qu'en France, la culture du lin, malgré les encouragements dont elle est l'objet de la part des pouvoirs publics et de l'initiative privée, reste stationnaire, si elle ne diminue pas.

Voici les derniers chiffres :

1906.....	24 757 hectares.
1907.....	25 662
1908.....	26 068
1909.....	17 746
1910.....	18 241
1911.....	21 170

Nous sommes loin des 120 000 hectares de 1863 et même des 77 000 hectares de 1838.

Cependant, depuis deux années, les lins se vendent très cher et il semble que l'on s'adonne plus volontiers à la culture de ce textile, non seulement dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de la Bretagne où le lin est particulièrement en faveur, mais encore sur divers autres points, comme la Somme, les Vosges et le Gers.

En effet, le lin, comme tous les textiles, a vu ses prix fortement hausser depuis deux ou trois ans. Cette remarque s'applique non seulement aux lins de pays et aux lins rouis à la Lys, mais elle convient également aux lins des récoltes russes.

Malheureusement, les hauts prix obtenus dans nos contrées du Nord par les betteraves, ont détourné le cultivateur d'augmenter sensiblement les ensemencements en lin.

Voici, d'autre part, les chiffres des exportations de lin en Russie; ils permettent de constater, également pour ce pays, un fléchissement dans le rendement des récoltes.

EXPORTATIONS DES LINS DE RUSSIE

1907.....	268 000 tonnes.
1908.....	214 000
1909.....	212 000
1910.....	185 000
1911.....	210 000

La diminution du rendement de nos récoltes de lin n'est donc que trop certaine, c'est un motif de plus pour continuer à s'occuper avec sollicitude du maintien et même du développement de cette culture; en effet, notre filature consomme annuellement de 70 000 à 75 000 tonnes; une grande partie des 20 000 tonnes que nous produisons en France étant de qualité supérieure et exportée comme telle, c'est donc environ 60 000 à 65 000 tonnes que nous devons, chaque année, importer de Russie. Or telle circonstance pourrait se produire qui, en raréfiant la production des lins russes ou en les empêchant de venir jusqu'à nous, jetterait la filature française dans un embarras inextricable.

Déjà nous devons constater que, depuis quelques années, les exportations totales de lins de Russie sont en décroissance; elles se sont relevées, il est vrai, en 1911, mais sans revenir toutefois aux chiffres importants de 1907 et années antérieures.

Pour arriver à suffire aux besoins de notre industrie, il faudrait, en France, une culture linière d'environ 80 000 hectares, soit environ 58 000 à 60 000 hectares de plus qu'aujourd'hui.

Or nous avons cultivé, nous l'avons vu, jusqu'à 120 000 hectares par an, il n'y a donc rien de chimérique à penser que nous pourrions, au besoin, ne compter que sur nous-mêmes et c'est en ce sens que doivent être dirigés les efforts et des pouvoirs publics et de l'initiative privée, dont le Comité Linier de France est l'émanation la plus autorisée.

Quoi qu'il en soit, actuellement, nous continuons à rester gros importateurs et faibles exportateurs de lin, ainsi que l'atteste le tableau suivant :

IMPORTATION ET EXPORTATION DES LINS

(ÉVALUÉES EN KILOGRAMMES)

	IMPORTATION			EXPORTATION		
	1909	1910	1911	1909	1910	1911
Brut, en paille.	181.600	343.600	569.500	54.315.700	46.144.100	52.946.000
Teillé.....	80.761.800	70.845.800	65.491.400	1.827.200	1.618.500	1.288.200
Peigné.....	133.400	27.100	606.300	252.500	291.300	171.800
En étoupes....	10.323.600	9.604.000	8.366.600	8.071.300	9.403.300	9.602.300

Comme il est facile de le remarquer, ces chiffres présentent, d'une année sur l'autre, des variations d'une certaine ampleur, sans être excessives : c'est l'importance des récoltes, soit chez nous, soit en Russie, qui les déterminent.

La récolte russe est de beaucoup la plus importante du monde, la part de la France dans les chiffres qu'elle fournit varie entre 30 et 35 p. 100.

Il faut observer que, depuis quelques années, les prix de la matière première ont été sans cesse en augmentant; cela tient à l'activité des affaires, au développement de la filature russe qui absorbe de plus en plus de sa propre récolte, à la cherté croissante de toutes choses, mais surtout, croyons-nous, à un phénomène qui se reproduit dans tous les pays producteurs de textiles et sur lequel, pour cette raison, nous croyons devoir insister.

En effet, en Russie pour le lin, en Amérique pour le coton, en Italie pour le chanvre, aux Indes pour le jute, partout, les cultivateurs ne sont plus abandonnés à eux-mêmes et désemparés comme autrefois.

Des syndicats de producteurs se sont fondés et ont substitué une force collective, à la faiblesse dont souffrait le paysan isolé; on a construit des hangars pour abriter la marchandise, si elle ne se vend pas les jours de marché, on délivre des warrants sur cette marchandise, des banques consentent des prêts sur ces warrants; dans ces conditions, l'agriculteur n'est plus, comme

autrefois, pressé de vendre par le besoin d'argent; ayant reçu de forts à comptes il peut attendre et, dès lors, il arrive à tirer de ses produits un prix plus élevé et plus rémunérateur.

D'une manière générale, les lins cultivés en France sont des lins de belle qualité; ils sont envoyés en grande partie à la Lys, dont les eaux ont une propriété spéciale pour le rouissage et donnent ces beaux lins que l'Irlande achète pour la fabrication de ses fils de filterie et des fils destinés au tissage de ses toiles fines. La grande consommation de la filature porte sur les lins de Russie. Pour la Russie d'abord, pour l'Ecosse, une partie de la Belgique et pour nous-mêmes.

La Bohême et l'Allemagne travaillent également les lins russes, mais, pour une bonne part, emploient d'abord les lins récoltés chez eux.

En ce qui concerne l'Italie, elle cultive aussi un peu de lins, ce sont des lins en général jaunes, de belle qualité et de beaucoup de force et qui servent, dans le pays même, à la fabrication des fils spéciaux.

En ce qui concerne l'année 1911, sa caractéristique pour les lins bruts a été l'élévation des prix sur toute la ligne, non seulement pour les lins mais, aussi pour les étoupes. Comme il arrive toujours en pareil cas, si le cultivateur y a trouvé son compte, ces prix très élevés ont été une grande gêne pour l'industriel qui arrive rarement à obtenir pour les produits fabriqués l'augmentation qu'il a dû subir sur la matière brute.

Mais la hausse qui s'est manifestée sur les lins a été loin d'atteindre celle qu'il a fallu payer sur les chanvres, surtout pendant le dernier tiers de l'année.

Cette hausse est due en grande partie aux prix élevés auxquels se sont vendus les chanvres de Naples et de Bologne qui constituent une part importante de la culture de ces pays et qui alimentent en grande partie nos filatures en France et ailleurs.

En effet, la culture du chanvre, autrefois si prospère en France, a très considérablement diminué chez nous, puisque de 176 000 hectares pour 1848, nous sommes, par des amoindrissements successifs tombés à environ 20 000 hectares; c'est l'Italie qui nous fournit la plus grande partie des chanvres et le tableau suivant précise l'importance des entrées de chanvres pendant les trois dernières années que nous employons.

IMPORTATION ET EXPORTATION DU CHANVRE

(ÉVALUÉES EN KILOGRAMMES)

		IMPORTATION			EXPORTATION		
		1909	1910	1911	1909	1910	1911
Chanvre	broyé et teillé.	25.760.600	25.300.300	25.540.600	402.600	221.000	357.200
	peigné.....	297.900	485.600	743.800	27.600	27.700	11.300
	en étoupes...	3.774.400	3.276.100	2.899.500	959.200	316.100	655.000

II

FILATURE DU LIN ET DU CHANVRE

La filature de lin se divise en deux grandes catégories : la filature au sec et la filature au mouillé.

La filature au sec produit surtout les gros numéros, qui servent à tisser les bâches, les toiles à voiles et certaines fournitures militaires; elle va jusqu'au n° 20 pour le lin et au n° 16 pour les étoupes, ces deux fils étant destinés à la fabrication des bonnes et fortes toiles de ménage. Quant à la filature au mouillé, elle produit depuis les numéros les plus gros jusqu'au numéros très fins, c'est-à-dire pratiquement jusqu'au n° 200.

Les lins de Russie sont utilisés pour les fils de lin sec et les fils de lin mouillé jusqu'au n° 100 et 120; pour les numéros plus fins et pour certaines qualités supérieures on emploie, soit les lins de Flandre, soit les lins de la Lys que nos producteurs français sont arrivés à filer jusqu'au n° 240 et que les Irlandais produisent jusqu'au n° 300.

Quant aux étoupes, elles sont utilisées surtout pour les gros numéros et pour les toiles communes, on file aussi en étoupes des n°s 20, 25 et même des 30 et 35.

La filature de lin comporte, en France, 570 000 broches.

Jusqu'à il y a quelques années, la fabrication des fils de filerie et le tissage des toiles fines et des batistes étaient tributaires de la filature irlandaise; mais quelques filateurs français, parmi lesquels, nous l'avons vu, la filature Louis Nicolle et plus encore la filature Paul Le Blan fils, ont doté notre pays d'une production importante de fils de numéros très fins et nous ont ainsi libérés des importations irlandaises.

Aujourd'hui, le tissage de toiles fines, tant à Cambrai qu'à Cholet et la filerie française s'alimentent en grande partie de fils nationaux.

En 1914, comme nous l'avons indiqué plus haut, les lins bruts ont été très chers; dans ces conditions les filateurs se sont alimentés avec difficulté et 1911 restera pour eux une des années les plus critiques qu'ils aient traversées.

En effet, dès le début de l'année, les cours des lins étaient très élevés, aussibien en lin russe qu'en lin de pays. De plus, la qualité étant médiocre, n'assurait pas, comme compensation à la cherté des prix, les avantages d'un rendement supérieur. Les fils montèrent à la vérité, mais pas dans la proportion des lins bruts et sur plus d'un genre il fut impossible de vendre, même au prix de revient.

Le tissage n'étant pas très fortement soutenu par la demande et la consommation restant sur la réserve, vécut au jour le jour.

Dans ces conditions, la filature qui n'arrivait pas à écouler complètement sa production, finit, en France comme en Belgique et en Irlande, par

adopter des mesures d'arrêt, on pratiqua le " Short time " pendant trois mois, de manière, d'une part à économiser la matière première et de l'autre à empêcher l'avalissement des prix des produits fabriqués.

D'autre part, les filés de coton qui concurrencent habituellement les fils de lin pour les articles bon marché, avaient fortement baissé, ce qui compliquait encore la situation, tant et si bien, qu'entre les cours du mois de janvier et les cours du mois de décembre suivant il y eut, suivant les genres, un écart en moins de 10 à 15 p. 100, bien que la moyenne des prix de 1911, comparée à la moyenne des prix de 1910, accuse encore une hausse d'environ 10 p. 100.

L'année se termine ainsi dans des conditions inquiétantes et sur des pertes importantes pour l'ensemble de la filature française.

L'examen du tableau suivant, qui résume nos importations et nos exportations en fils de lin et de chanvre pendant les trois dernières années, permet d'apprécier cependant que, si les affaires n'étaient pas fructueuses, du moins elles restèrent encore amplement actives.

IMPORTATION ET EXPORTATION DES FILS DE LIN ET DE CHANVRE
(ÉVALUÉES EN KILOGRAMMES)

		IMPORTATION			EXPORTATION		
		1909	1910	1911	1909	1910	1911
Fils simples	écrus.....	362.600	557.500	533.000	11.998.100	9.472.200	9.382.600
	blanchis ..	2.200	3.700	3.900	178.400	148.900	72.300
	teints.....	700	700	—	14.700	12.600	42.100
	en pelotes.	11.000	18.400	22.100	80.900	49.600	49.500
Fils retors	écrus.....	5.200	3.800	2.200	463.800	246.200	400.400
	blanchis ..	4.700	13.400	15.000	68.000	37.000	24.600
	teints.....	—	200	1.600	48.500	69.700	60.500
	en pelotes.	167.800	229.000	210.400	347.100	312.800	325.600
TOTAUX.....		554.200	826.700	788.200	13.199.200	10.349.000	10.357.600
Ficelles ou fils polis...		40.300	40.200	27.300	828.900	810.400	753.500
Cordages.....		264.000	270.500	287.600	3.326.000	4.593.100	4.654.400

Ce qui a particulièrement contribué, en 1911, à grossir le chiffre des importations et à compensé la diminution des entrées en fil irlandais, ce sont les entrées en fils de chanvre d'Italie. Il est à croire qu'en prévision de la hausse formidable qui, dès le mois de mai, s'annonçait sur les chanvres, les acheteurs ont remis des ordres et se sont approvisionnés dans une mesure plus large que de coutume. Comme il est facile de le voir par l'examen du tableau ci-dessus, nos exportations en fils retors blanchis et en pelotes, présentent une réelle importance.

Nous croyons savoir que, pour ces divers articles, il nous serait possible d'augmenter l'importance de nos sorties, en recherchant plus activement que nous ne l'avons fait jusqu'à présent, la vente en Italie, de fils spéciaux pour la fabrication des dentelles.

A propos des fils de chanvre, il est à signaler qu'un certain transit de fils de chanvre d'Italie s'effectue par le territoire français.

Au point de vue de l'écoulement de nos fils et de nos échanges avec l'Italie, nous devons remarquer que, sur ce terrain, nous pourrions arriver également à développer nos exportations. En effet, le tissage du lin est important dans le Nord de l'Italie, à Milan, Monza, Galliate, Gallarate, etc... mais les tisseurs emploient surtout des fils belges. Toutefois c'est principalement de chaînes qu'ils s'alimentent à Gand ; outre que nous pourrions développer la vente de nos fils de trame, nous produisons, en France, d'assez beaux fils de chaînes, tant en lin de pays qu'en lin de Russie, pour prétendre à prendre une place plus large dans la consommation italienne.

Il faut noter, en passant, que la filature française a besoin, pour le bon écoulement de ses fils, d'exporter environ 10 à 15 % de sa production.

Cette exportation se fait pour une bonne part en Irlande et en Belgique, aussi en Espagne et un peu en Italie, mais, encore une fois, elle pourrait arriver à se développer dans ce dernier pays.

III

TISSUS DE LIN ET DE CHANVRE

Le tissage de lin, en France, est en grande partie concentré dans la région du Nord : Armentières, Lille, Hazebrouck, Estaires, Halluin, pour les toiles de ménage et le linge de table ordinaire ; Cambrai pour les toiles fines et les mouchoirs. En dehors de ces régions, il se fabrique aussi du linge de table dans la Somme, des toiles fines et de ménage en Normandie, des toiles blanchies sur pré à Gérardmer dans les Vosges, des mouchoirs et des toiles fines pour une part importante à Cholet.

Abstraction faite de ces divers centres, il n'y a guère que des fabrications locales ou quelques producteurs isolés.

Nous verrons plus loin que les efforts persévérants dépensés, depuis quelques années, par nos industriels en vue d'étendre leurs débouchés à l'étranger, ont été relativement couronnés de succès.

La fabrication de ces articles comporte une part d'originalité et de goût qui est l'apanage de nos producteurs et il n'est pas douteux que s'ils déployaient au point de vue commercial une activité égale à la mise en valeur de leurs facultés créatrices, ils pourraient sensiblement développer leur chiffre.

Cette remarque s'applique notamment à nos ventes en Italie où nous devrions, en tissus de lin, faire plus d'affaires.

Sans doute, la fabrication linière est développée dans le Nord de l'Italie, à Milan et aux environs de Milan, mais pour les mouchoirs, les batistes, les toiles fines, les linons, les blouses, les lingerie légères, nos fabricants trouveraient encore de beaux débouchés, s'ils organisaient la vente avec plus de méthode et plus de persévérance.

Quoi qu'il en soit, comme nous l'avons remarqué, l'exportation de nos tissus de lin et de chanvre montre une tendance à se développer, elle oscille annuellement entre 15 à 20 millions de francs. Au surplus, le tableau suivant permettra de juger du mouvement de nos échanges, depuis trois ans, dans ces tissus, tant unis qu'ouvrés.

**IMPORTATION ET EXPORTATION DES TISSUS DE LIN
ET DE CHANVRE, UNIS ET OUVRÉS**

(ÉVALUÉES EN KILOGRAMMES)

	IMPORTATION			EXPORTATION		
	1909	1910	1911	1909	1910	1911
Ecrus.....	75.900	66.200	69.000	1.829.400	1.876.900	2.233.500
Blanchis.....	164.300	157.000	136.000	418.800	536.700	573.300
Teints.....	33.300	27.800	17.700	340.900	537.000	366.900
Imprimés.....	10.100	18.600	15.600	7.200	7.200	7.000
TOTAUX.....	283.600	269.600	238.300	2.596.300	2.957.800	3.185.700

Nous croyons bien faire d'indiquer aussi les quantités et la valeur de nos exportations en pièces de lingerie.

EXPORTATION DES PIÈCES DE LINGERIE COUSUES

	QUANTITÉS	VALEUR
	kilogr.	francs
1901.....	492.900	20.455.700
1902.....	489.400	19.869.600
1903.....	424.300	17.396.100
1904.....	543.600	22.017.000
1905.....	607.800	24.767.700
1906.....	681.600	28.797.100
1907.....	770.200	33.312.300
1908.....	532.100	22.319.800
1909.....	604.200	25.557.700
1910.....	658.700	28.324.100
1911.....	890.300	37.392.600

Sans doute, toute cette lingerie n'est pas confectionnée en tissus de lin, mais il y en a cependant une partie et les chiffres indiqués dans ce tableau suffisent à montrer à la fois l'importance des affaires dans ce genre d'articles et à constater que notre production est évidemment appréciée, puisqu'on se fournit chez nous dans une proportion aussi considérable.

Cependant, la concurrence que nous oppose l'étranger est très vive sur ce terrain. L'Angleterre a une très forte exportation en toiles de tous genres et spécialement en toiles fines d'Irlande pour la lingerie et pour chemises d'hommes. Malheureusement, aucune maison de toiles de Belfast ou d'Irlande n'a exposé à Turin. La production anglaise s'écoule dans toutes les colonies anglaises et aussi pour une grande part aux États-Unis. L'Italie s'alimente en partie à Belfast pour les articles fins et pour les mouchoirs.

La production russe et même la production allemande s'écoulent en grande partie sur le propre territoire de ces pays; toutefois elle fait concurrence dans les pays d'Orient à la production italienne.

Pendant l'année 1911, le tissage a pâti, en France, de la cherté des fils, de plus, les affaires n'ont pas présenté en général pour ces articles une très grande activité. L'année a subi les conséquences des inondations de 1910 et des pertes qui en ont résulté, enfin la sécheresse pendant l'été, la fièvre aphteuse, ont diminué l'importance des récoltes et par suite la circulation d'argent.

C'est seulement en fin d'exercice que la baisse du prix des fils et un certain mouvement d'affaires ranimèrent un peu la fabrication de nos tissages du Nord où, pendant l'été, on avait dû arrêter environ 10 0/0 des métiers.

Notre pays, d'ailleurs, n'a pas été le seul à pâtir de la pénurie des affaires. Belfast a souffert du ralentissement des transactions avec les Etats-Unis. Sans doute le Canada, l'Australie, l'Amérique du Sud, la Turquie lui ont passé des ordres, mais pas en quantité suffisante.

En Belgique, la bonne situation du marché, en 1910, ne s'est pas maintenue en 1911 et la campagne a, paraît-il, donné des résultats médiocres.

En ce qui nous concerne, c'est avec une vive satisfaction que nous continuons à enregistrer l'augmentation de nos expéditions à l'étranger. Nous savons, en effet, que nos fabricants ne cessent de s'occuper d'orienter leurs ventes dans cette direction et nous ne saurions trop les engager à persévérer dans cette voie où il reste encore beaucoup de progrès à réaliser.

Le Canada, l'Amérique latine, les pays d'Orient, sont des champs d'action où la population ne demande qu'à nous accueillir nous et nos produits. A ce point de vue, qu'il nous soit permis d'engager nos fabricants à se montrer plus disposés qu'ils ne le sont en général, à faire connaître leurs articles par le moyen des Expositions. Il y a là une réclame en action qui n'est pas aussi vaine que certains se l'imaginent.

En linge de table, en mouchoirs, en articles fins et de fantaisie nous pourrions augmenter sensiblement l'importance de notre clientèle.

A Turin, nous étions représentés par des maisons de premier ordre, mais nous n'aurions rien perdu à ce que le nombre en fût plus grand.

IV

JUTE

Une seule maison française avait consenti à représenter à l'Exposition de Turin la filature, le tissage et la fabrication de sacs de jute. Pour si honorable et si importante que soit cette maison, on ne peut s'empêcher de regretter que d'autres industriels n'aient pas suivi son exemple.

L'industrie du jute a pris, en effet, dans la fabrication française, une importance marquée, puisque, sans parler de la consommation intérieure, elle

donne lieu à une exportation moyenne d'environ 20 millions de francs par an.

Le jute est, comme on le sait, un textile qui vient des Indes où il est cultivé dans le delta du Gange.

Les chiffres suivants suffiront à nous fixer sur l'importance des entrées de matière brute; quant aux sorties, qui sont des reventes, elles sont peu élevées.

JUTE BRUT TEILLÉ

(ÉVALUÉ EN KILOGRAMMES)

IMPORTATION		EXPORTATION	
1909.....	401.531.300	1909.....	1.086.000
1910.....	405.184.500	1910.....	1.154.100
1911.....	72.087.300	1911.....	1.702.900

Longtemps la filature et le tissage du jute ont été pratiqués en Ecosse, à Dundee, mais en France, cette fabrication s'est peu à peu développée et a pris aujourd'hui une extension considérable et qui va sans cesse en grandissant. D'une manière générale la filature et le tissage du jute sont prospères, mais l'année 1911 a été aussi pour ce textile une année des plus difficiles; la matière brute a, en effet, atteint des cours tellement élevés, que la filature et encore moins le tissage n'ont jamais pu, pour leurs produits, obtenir la parité des prix qu'il leur fallait subir pour leur matière première.

Ce sont surtout le tissage et la fabrication des sacs qui ont supporté les conséquences les plus pénibles de cet état de choses.

Il n'apparaît pas qu'à l'étranger la situation ait été meilleure que chez nous. Des arrêts de production nombreux et importants durent être pratiqués partout et spécialement en Allemagne, à Dundee et même à Calcutta. Seulement, en France, où le « Short Time » ne fut pas pratiqué, nous ne fûmes pas appelés à profiter de l'amélioration qui se manifesta chez nos voisins pendant le dernier trimestre de l'année. Cette amélioration provenait surtout des besoins considérables de l'Amérique du Sud, où nous n'exportons presque pas.

Notre marché de jute, en effet, se suffit entièrement à lui-même et comme il trouve à s'alimenter chez nous il n'est guère outillé pour l'exportation.

Nous donnons ci-dessous le tableau relatif au mouvement de nos échanges tant en tissus de jute qu'en sacs de jute.

Si on compare les 7 à 8 millions de sorties de sacs neufs et de tissus avec les 100 millions de matières brutes que nous consommons, on se rend compte, en effet, que nos ventes en matières fabriquées présentent peu d'ampleur.

IMPORTATION ET EXPORTATION DES TISSUS DE JUTE

(ÉVALUÉES EN KILOGRAMMES)

	IMPORTATION			EXPORTATION		
	1909	1910	1911	1909	1910	1911
Purs.....	650.200	432.100	316.800	1.304.100	1.481.000	1.559.800
Mélangés.....	100	»	»	63.900	48.600	77.500

IMPORTATION ET EXPORTATION DES SACS DE JUTE

(ÉVALUÉES EN KILOGRAMMES)

	IMPORTATION			EXPORTATION		
	1909	1910	1911	1909	1910	1911
Neufs.....	308.800	257.200	91.400	5.053.100	6.299.800	7.223.500
Usagés (vides).....	457.800	578.400	318.500	5.270.400	5.540.900	5.833.600

Toutefois, les affaires en filature et en tissage de jute conservent en France une très grande activité. En effet la consommation de ce textile a une tendance continue à croître, pour l'excellente raison que, au point de vue du bon marché, le jute n'a pas de concurrents et que le développement normal de la consommation profite tout entier à cette fabrication spéciale.

Dans l'ensemble, l'industrie du jute, en France, répond, sans les dépasser, aux besoins de la consommation nationale; elle a conservé jusqu'ici un équilibre sagement établi et rien ne la contraint à une exportation qui serait peu fructueuse, étant donné la concurrence des Indes où la matière première est sur place et la main-d'œuvre à très bas prix et aussi la concurrence de la filature et du tissage de Dundee qui s'est assuré une sorte de monopole pour la manipulation du jute et pour la vente sur les marchés lointains.

Aucune maison spécialisée dans l'industrie du jute à l'étranger n'avait exposé à Turin.

Nous n'avons rien à dire de particulier en ce qui concerne les fils et tissus de phormium, d'abaca et autres végétaux filamenteux, car ces articles n'ont donné lieu à aucune exposition spéciale.

Il en a été de même de la ramie et de l'amianté.

CONCLUSION

Il est impossible de se dissimuler que les exposants français auraient pu venir en plus grand nombre à l'Exposition de Turin. Certaines lacunes ont été particulièrement regrettables, tant en filature qu'en tissage, mais nous avons eu surtout à déplorer l'abstention complète des maisons de corderies et de câbles, utilisant pour une partie le chanvre qui précisément vient en forte quantité d'Italie.

L'industrie du jute comptait aussi trop peu d'exposants puisque une seule maison avait bien voulu céder à nos instances.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons nous dire sans nous leurrer, que telle qu'elle était, l'Exposition française présentait un ensemble harmonieux donnant bien l'idée de ce que permet l'emploi du lin, aussi bien en filature qu'en tissage.

Nous sommes plus embarrassés pour parler des sections étrangères. Comme nous avons dû le signaler déjà, sauf la Belgique, la Russie et un peu

l'Italie, les autres nations d'Europe ne s'étaient signalées que par leur absence. Rien pour l'Angleterre des filatures et des tissages de Belfast.

Les manufactures écossaises de fils, de toiles et de sacs de jute n'avaient rien envoyé non plus.

Aucune filature, aucun tissage d'Allemagne ne figuraient à l'Exposition.

Quant à la Belgique, elle avait fait de son mieux, presque toutes ses filatures étaient très honorablement représentées et, dans une assez large mesure aussi, les tissages.

En ce qui concerne l'Italie, on peut regretter qu'elle n'ait pas donné une idée plus complète du rôle important que jouent dans son industrie la filature et le tissage du chanvre, alors que ce textile est si largement récolté dans ses provinces de Bologne et de Naples.

Sans nous faire, en quoi que ce soit, illusion sur nos mérites, nous devons reconnaître que, dans l'ensemble, l'industrie linière française a répondu à l'appel du Comité général dans des conditions qui rendaient l'exposition du lin, sans doute un peu restreinte en nombre, mais encore très honorable.

Par ailleurs, comme les maisons qui ont pris part à cette manifestation industrielle étaient très importantes et ont envoyé des expositions très soignées, nous pouvons dire que nous avons fait bonne figure et que notre exposition a fait honneur à notre industrie, à la fois par le choix des articles et par le goût et la technique achevée qu'attestaient les produits exposés.

En filature, la plupart des genres que nous produisons en France figuraient dans les vitrines de la classe 129. Tous les genres de toiles et de nombreuses variétés de linge de table étaient également représentés.

Enfin, les articles de choix et de luxe, aussi bien en linge de table qu'en linge de maison, voisinaient avec des articles de haute mode : blouses et corsages ornés de dentelles, etc., etc., qui donnaient à l'ensemble un cachet d'élégance et d'esprit de recherche de bon aloi, qui ont certainement fait honneur à l'ingéniosité de nos fabricants.

Il a été permis par là d'apprécier que l'industrie linière française reste très vivace, très bien outillée, bien organisée pour produire tout ce que la consommation peut lui demander, sachant varier l'emploi de ses produits avec un goût très sûr, une élégance de bon ton, un sens à la fois artistique et pratique qui lui assurent le succès et cette primauté d'invention dans les articles de mode qui reste un des fleurons de la couronne industrielle française. En terminant cette rapide revue, nous ne voulons pas finir sans remercier tous les exposants de la Classe 129 et, en particulier, ceux qui ont répondu à nos instances personnelles.

Nous exprimons aussi notre gratitude à tous ceux qui, par leurs renseignements et leur documentation abondante, nous ont permis la mise au point de ce rapport. C'est grâce à eux que nous avons pu mener notre tâche à bonne fin; au reste, nos efforts communs n'ont jamais eu pour but que de répondre à la confiance qui nous avait été témoignée et de viser à notre bon renom et à notre prestige devant l'étranger.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AVANT-PROPOS	7
PRÉLIMINAIRES	9
CHAPITRE PREMIER	
Comité d'admission	11
CHAPITRE II	
Comité d'installation.	15
CHAPITRE III	
Jury des Récompenses	23
Liste des récompenses accordées aux Exposants	27
Liste des récompenses accordées aux Collaborateurs.	35
CHAPITRE IV	
Description des vitrines et produits exposés :	
Section française.	37
Section étrangère	64
CHAPITRE V	
Considérations générales.	83
Culture du lin et du chanvre.	84
Filature du lin et du chanvre.	88
Tissu de lin et de chanvre	90
Jute et autres fibres	93
CONCLUSION	94

DEVAMBEZ, GRAV., PARIS.

